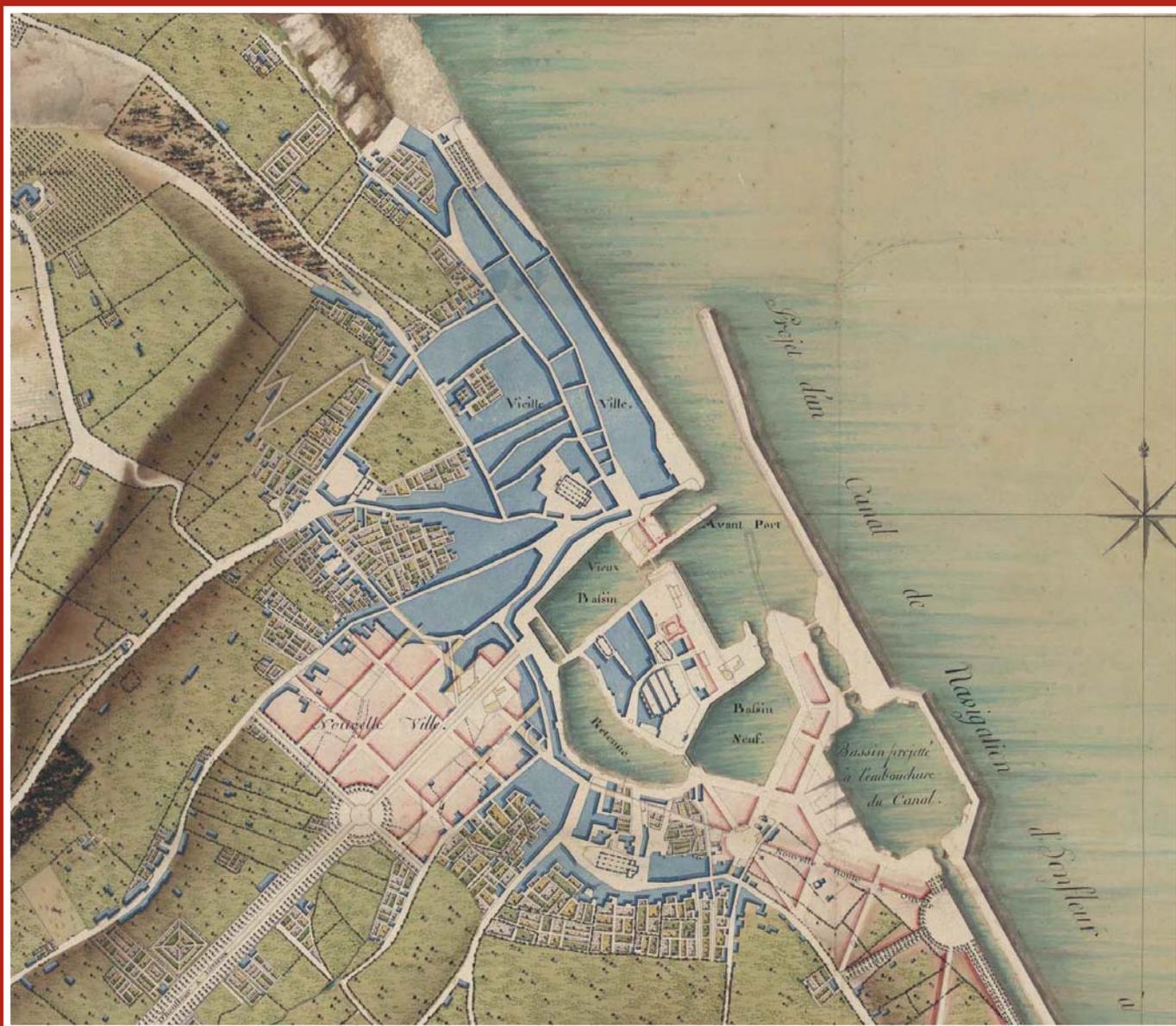


Esclaves d'hier



à aujourd'hui

**NOUS REMERCIONS POUR LEUR
AIMABLE AUTORISATION DE
REPRODUCTION :**

Madame Anne-Marie BERGERET, conservateur en chef des Musées d'Honfleur

Le Service des Archives de l'Outre-Mer (SAOM)

En couverture : Le port de Honfleur en couleur vers 1791-92 (?). Aquarelle de Cachin. (ADC)

Ce plan est demandé par la municipalité pour une extension du site portuaire. A cette date, la France est au sommet du commerce négrier et Honfleur, cinquième port français avec 5%.

Recherches documentaires pour l'exposition aux Archives départementales :

Isabelle Homer, Directeur-Adjoint des Archives du Calvados.

Recherches documentaires pour ce cahier : Delphine Maréchal. Avec l'aide précieuse de Sophie Chrétien, Isabelle de Koninck, Valérie Alfred dit Vendrin.

Photographies Archives: Pascal Sellin.

Numérisation : Didier Paillard et Marie-Camille Coiffu.

PRESENTATION GENERALE

La réflexion sur l'esclavage en Histoire Géographie, Education Civique ou Lettres est possible dans le cadre des programmes de la classe de Quatrième. Ce thème, souvent évoqué de manière conventionnelle, a pris un tout autre intérêt depuis que le législateur est intervenu sur la façon de réagir face à ces événements historiques. En effet, le gouvernement français a promulgué le 21 mai 2001 la loi n° 2001-434 «*tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*», à l'égal de la Shoah et des autres génocides du XX^{ème} siècle.

En 2006, le Président de la République, Monsieur Jacques Chirac, a décidé d'instaurer une Journée des «*Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*» le 10 mai, anniversaire du vote de la loi par le Sénat. Cette loi inspirée par la députée guyanaise Christiane Taubira énonce dans son Article 1er : «La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^{ème} siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un **crime contre l'humanité**».

Lorsque l'on évoque le « commerce triangulaire » en France, quelques ports négriers viennent à l'esprit, comme Saint-Malo, Nantes et bien sûr la Rochelle et Bordeaux. Pourtant le Calvados a pris part à l'esclavage par le biais du port d'Honfleur. Celui-ci est devenu, à la veille de la Révolution, lorsque la traite française atteint son apogée, le cinquième port négrier du royaume par le nombre de ses armements. Pour sensibiliser le public normand à ces faits souvent méconnus, la Direction des Archives départementales du Calvados, dans le cadre de la commémoration du 10 Mai, a réalisé une exposition sur ce thème, inaugurée par le Préfet de Région, monsieur Cyril Schott le 10 Mai 2007.



Inauguration de l'exposition sur l'esclavage dans le hall d'accueil des Archives départementales le 10 Mai 2007. M. Cyril Schott prend la parole.

De gauche à droite :

M. Henri Girard Vice-Président du Conseil Général, M. Jean-Baptiste Rotsen Directeur de Cabinet du Préfet, Mme Pascale Préel Maire-Adjoint de la ville de Caen, M. Vicet Inspecteur d'Académie, M. Cyril Schott Préfet de Région, M. Le Roc'h Morgère Directeur des Archives départementales.

Des groupes scolaires de nombreux établissements ont visité cette exposition et abordé la traite des Noirs dans le contexte normand. Cependant, s'intéresser à l'esclavage des 17^{ème} et 18^{ème} siècles avec des collégiens dans notre propre département, devait les inciter à travailler sur le thème de l'esclavage moderne et ainsi poursuivre leurs réflexions en cours d' Education civique et de Français : de nombreuses populations souffrent encore aujourd'hui dans le monde de ce crime, qui a pris des formes très diverses. Par le biais d'un film édité par le CRDP, « les tapis de la honte », diffusé lors de leur visite aux Archives, les élèves ont pris conscience que ce trafic humain n'était pas révolu et qu'il fallait encore le combattre. Ils ont travaillé sur ce thème avec de nombreux exemples actuels.

C'est pourquoi ce nouveau cahier pédagogique des Archives départementales du Calvados est en trois parties : l'approche générale de l'histoire de l'esclavage et du rôle de la France dans ce trafic est décrite par la classe de 4^º A du collège A. Kastler de Merville – Franceville. Dans une deuxième partie, le port d'Honfleur et le commerce triangulaire est abordé à l'aide de documents d'archives ; puis une classe de 4^{ème} collège A. Jacquard de Caen s'est plus particulièrement investi sur le thème de l'esclavage contemporain.

Le Service éducatif tient à remercier les enseignants des deux établissements qui ont accepté de publier les recherches de leurs classes, fruits d'un travail interdisciplinaire sur toute l'année scolaire 2006-2007.

**Madame Delphine Maréchal, professeur au Service éducatif
des Archives départementales du Calvados pour le Secondaire.**

Article 2 de la Loi du 21 Mai 2001

“Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.”



Elèves de Quatrième du collège Jacques Monod de Caen et Monsieur Guisembert, Principal du collège, devant les vitrines de l'exposition, organisée aux Archives départementales du Calvados, lors de l'inauguration le 10 Mai 2007.

Introduction

Les élèves de 4^{ème}A de Merville-Franceville (Année scolaire 2006-2007) ont participé activement à la séance sur le commerce triangulaire qui s'intégrait au programme de début d'année.

Lorsque je leur ai proposé en janvier 2007 de participer à la journée du 10 mai, commémorative de l'abolition de l'esclavage en France, en réalisant un travail complémentaire, ils étaient enthousiastes.

Ils étaient si motivés par ce projet de présentation (de type « Powerpoint ») sur le commerce triangulaire, qu'ils ont tous fait de gros efforts de rigueur.

Je me suis presque toujours limité à de simples corrections orthographiques ou syntaxiques.

Le résultat provient d'un travail de groupes réalisé en trois heures avec des ressources de documents écrits et iconographiques, chaque équipe se limitant à un thème, plus rarement deux.

Chaque diapositive du projet final a été reprise dans ce cahier en respectant l'ordre des thèmes.

Monsieur Bourdon, professeur d'Histoire-Géographie au collège de Merville-Franceville

Voici les élèves qui ont participé à ce travail :

ARCHUNDIA Célia
BLAIS Alicia
BROSSAULT Nicolas
CAUVIN Thomas
CHEVALLIER Morgane
COLIN Juliette
DARMON Daniel
DELAMARE Amandine
DE OLIVEIRA Alexandre
DETHAN Aurore
DUFOUR Héloïse
FAYOL Marie

FILOCHE Mélissa
FRANCOISE Caroline
GEFFROY Damien
HALLUIN Daphné
LECHARTIER Jennifer
MARIGONEZ Kassandra
MARTIN Rémi
MONGROLLE Charlotte
QUIDOR Quentin
SICOT Antoine
SOK Srey-La
SUZANNE Amandine

A tous les hommes courageux qui ont plaidé la cause des malheureux Noirs et Sang-mêlés, soit par leurs ouvrages, soit par leurs discours dans les assemblées politiques, dans les sociétés établies pour l'abolition de la traite, le soulagement et la liberté des esclaves.

Dédicace du "Mémoire en faveur des gens de couleur et de sang mêlé" de l'Abbé Grégoire (1789 pour la 1^{ère} édition)

Quelques définitions

Esclavage : désigne la condition sociale de l'esclave, un travailleur non libre et généralement non rémunéré qui est la propriété d'une autre personne et donc négociable, au même titre qu'un objet.

Commerce triangulaire : le commerce pratiqué par les Européens entre la fin du XV^{ème} siècle (découverte de l'Amérique) et le XIX^{ème} siècle entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique (cela forme donc un triangle). Les Européens partent chercher des esclaves en Afrique pour les vendre en Amérique et ainsi charger leurs navires de denrées inconnues ou difficilement cultivables en Europe comme le café, le coton, le tabac, le sucre de canne, l'indigo...

Nègre : terme apparu en 1516 dans la langue française, dérivé de l'espagnol et du portugais, mais surtout utilisé au XVIII^{ème} siècle au plus fort moment de la traite. Ce terme utilisé pour désigner les esclaves noirs a aujourd'hui un sens péjoratif, mais certains descendants d'esclaves le revendiquent comme une fierté et une force.

Négrier : celui qui pratique le commerce des esclaves noirs, donc la traite négrière. On donne également ce nom au navire qui transporte les esclaves vers l'Amérique.

Les thèmes que nous avons retenus

Pourquoi des esclaves en Amérique ?

La traite en Afrique

Le navire négrier

La vie des esclaves en Amérique

Quels sont les profits du commerce triangulaire

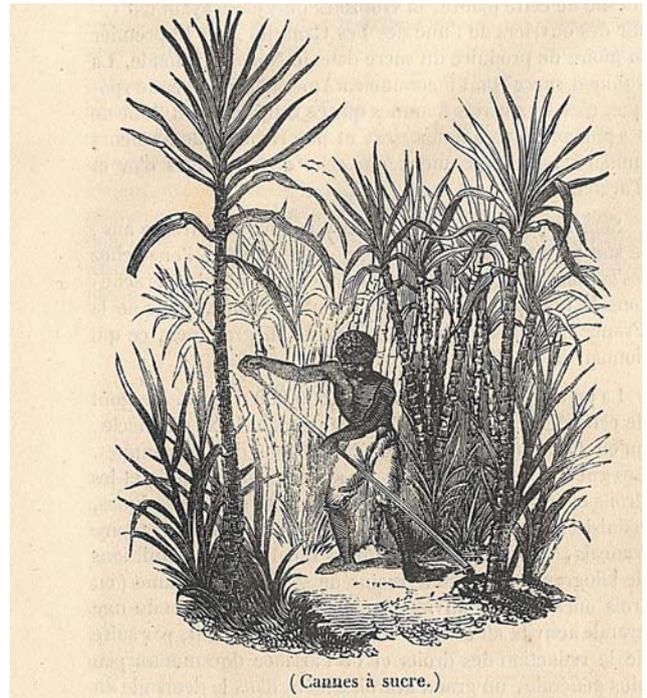
Comment la traite s'est-elle arrêtée ?

Pourquoi des esclaves en Amérique ?

Rapidement après la découverte de l'Amérique, les « Indiens » sont utilisés comme main-d'œuvre par les Espagnols. Beaucoup meurent d'épuisement, de mauvais traitements ou de maladies inconnues en Amérique, comme la grippe. De plus, des religieux comme Bartolomé de Las Casas défendent la cause des Indiens.

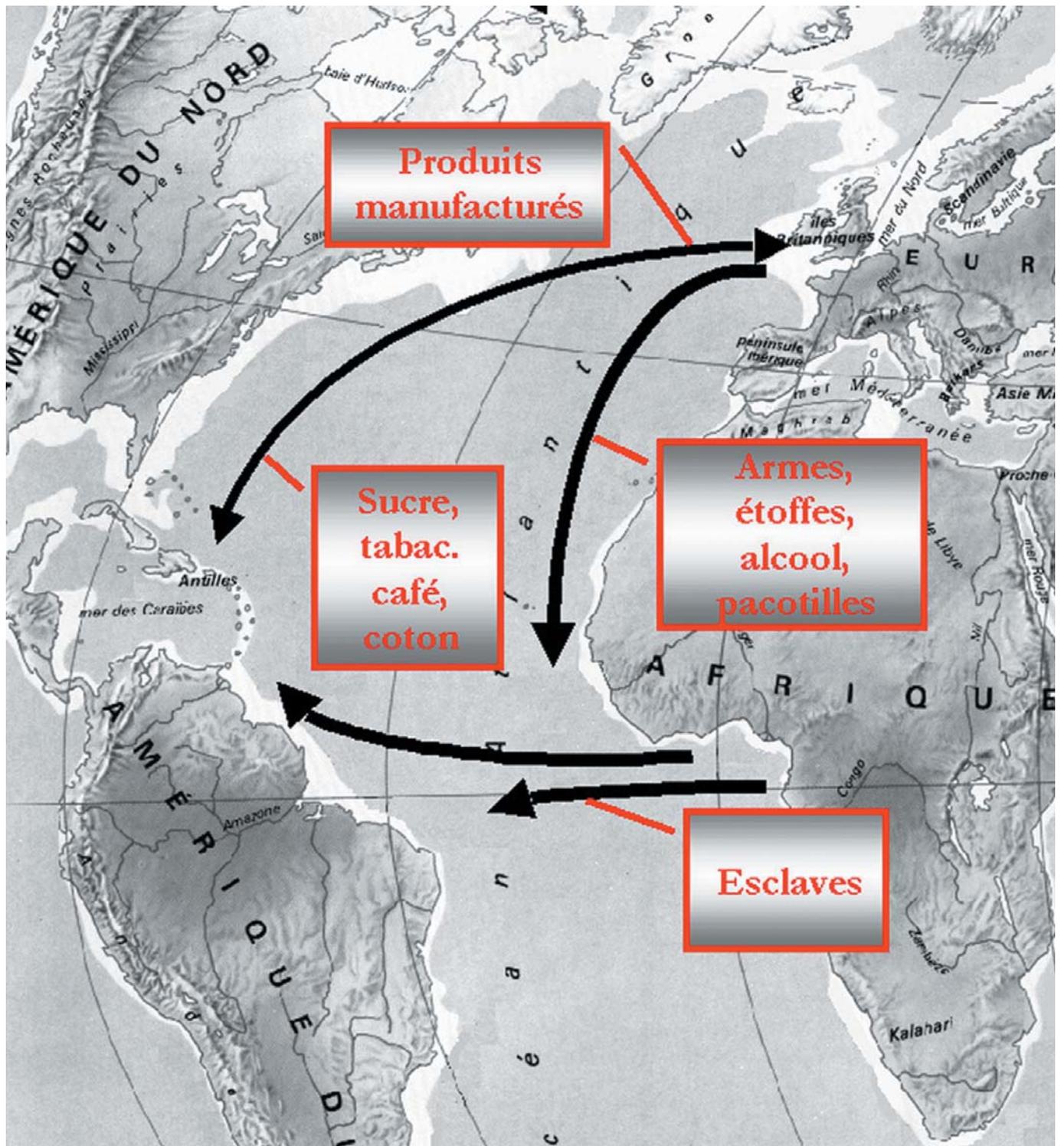
On recherche alors des peuples habitués aux climats tropicaux et sub-tropicaux, robustes et endurants pour remplacer les populations indiennes. Les esclaves africains, considérés comme de la marchandise, sont donc «importés» en Amérique ; ils travaillent dans les plantations de coton, café, tabac et de canne à sucre. Ces produits sont très recherchés par la bourgeoisie européenne et considérés comme des marchandises de luxe.

Canne à sucre, gravure issue de la revue
"le magasin pittoresque". 1858.
(Archives départementales du Calvados)



(Cannes à sucre.)

Gravure, les esclaves et le tabac 19^{ème} siècle. Reproduction.
(Archives départementales du Calvados)



Carte du “commerce triangulaire”. Source : www.lettres-histoire.ac-rouen.fr/histgeo

La traite en Afrique

Lors de leurs premiers voyages, les Européens ont cherché à capturer des esclaves ; mais rapidement, ils ont utilisé les rivalités entre peuples pour obtenir leur « cargaison ». Ils appellent « pacotille » ce qu'ils donnent contre les prisonniers de guerre. Au départ, ils utilisent des bijoux de mauvaise qualité, mais à partir de la fin du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} les rois africains demandent de l'or et surtout des armes.

Savary, dans son dictionnaire de commerce précise que les négriers arment les tribus qui combattent les Africains les plus forts physiquement pour obtenir les meilleurs esclaves, ceux qu'ils appellent les « pièces d'Inde ».



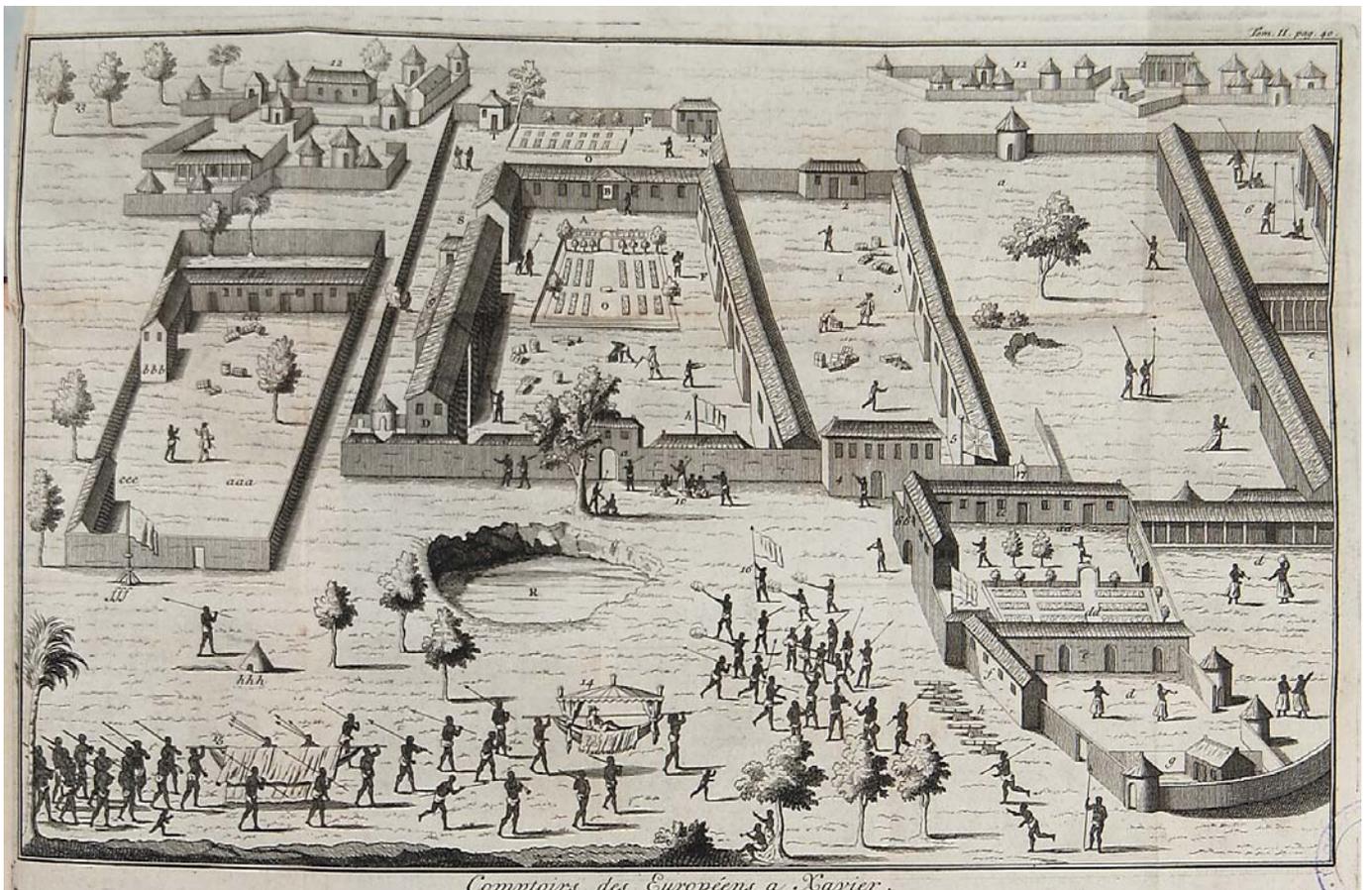
Noir au bois mayombé (Archives départementales du Calvados) .

Les Noirs destinés à l'esclavage, étaient faits prisonniers et leurs têtes retenues dans ce bois appelé "mayombé". 19^{ème} siècle



Le bateau négrier attend ses captifs.
19^{ème} siècle
(Service des Archives de l'Outre-Mer)

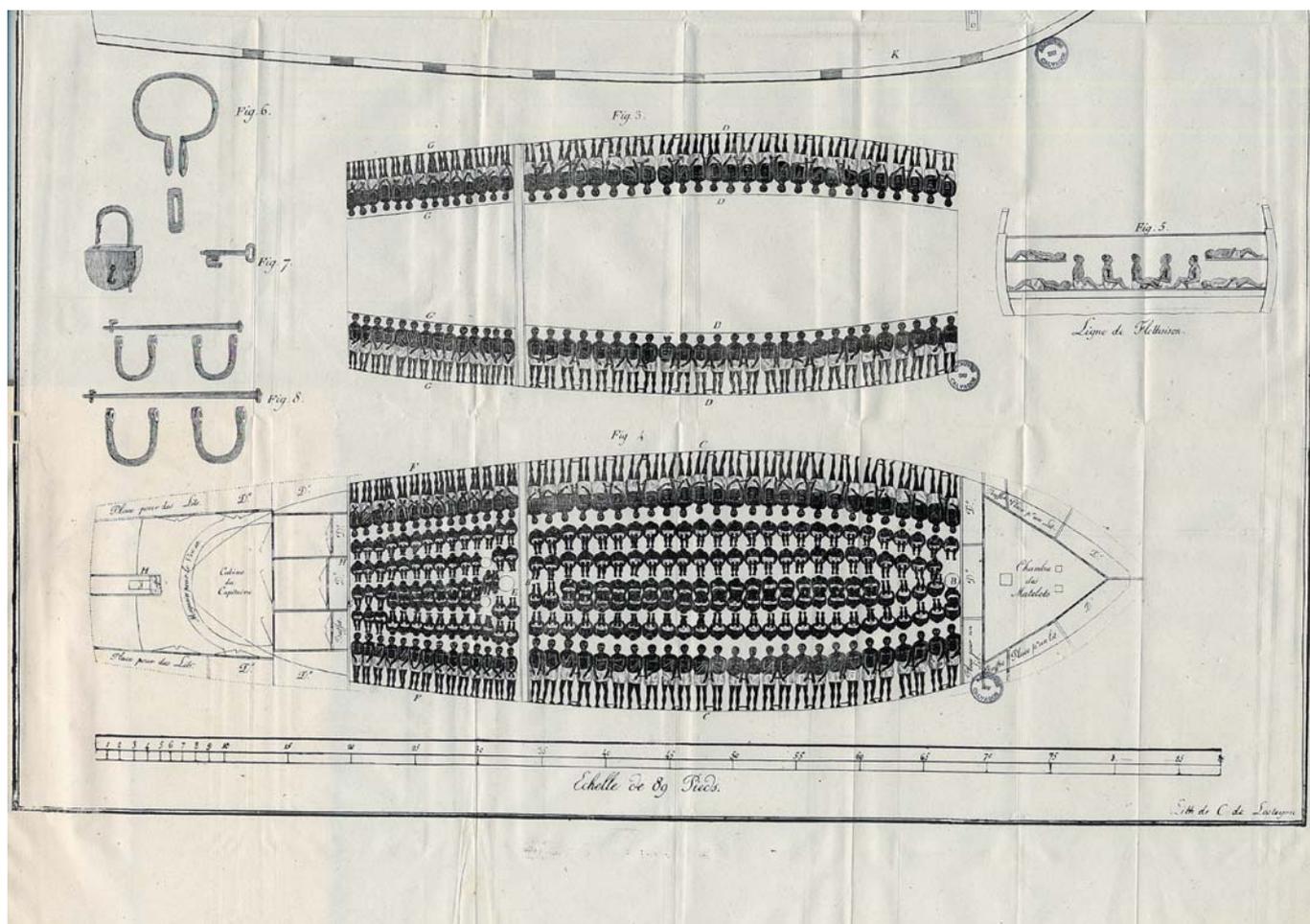
Comptoir européen
à Xavier (Afrique Occidentale)
(Service des Archives de l'Outre-Mer)



Comptoirs des Européens à Xavier.

Le navire négrier

Au départ d'un port européen, le navire négrier est un navire ordinaire, de taille (tonnage) moyenne voire faible, simplement capable de faire une traversée de l'Atlantique. En arrivant en Afrique, on l'équipe de ponts intermédiaires pour pouvoir emporter plus d'esclaves, et on protège la poupe (l'arrière) en cas de révolte. Les conditions de voyages sont atroces : les esclaves voyagent allongés sans pouvoir se lever complètement, même si les négriers, tenant à leur « cargaison », leur font faire de l'exercice en lavant le pont supérieur.



Bateau négrier (Archives départementales du Calvados)

L'homme noir dont le prix est fixé ici avait de la valeur. Cet extrait d'un journal de bord en témoigne. Il devait être jeune et en bonne santé. C'est une "pièce d'Inde". On peut lire entre autres : "Prix d'un nègre : 8 fusils, 3 barils de poudre de 15 livres, 2 barres de fer, 1 chaudron, 1 neptune, 2 bassins, 1 rôle de tabac, 1 chapeau, 1 bonnet, 1 ancre eau de vie, (...), 4 couteaux; 1 cauri (coquillage), 40 pierres à fusils (...)

Prix d'un Negre

- 8. Fusilio
- 3. Carico poudre de B. &
- 2. Carus feu
- 1. Chaudron
- 1. Neptune
- 2. Cassin
- 1. Role Tabac
- 1. Chapeau
- 1. Bonnet
- 1. Anne eauderie
- 1. Cartouche ditto
- 1. Couteau
- 1. Moque Cauris
- 10. Pierres a fusil
- 2. Assiette
- 2. Corvelles Cuivre
- 1. Pipes
- 1. Miroir

- 5. Brasses Guinee
- 1. ditto Indienne
- 1. ditto Negampau
- 1. ditto Cottonade
- 3. ditto Indienne
- 3. gars Guingal
- 4. plus Soudent un Neptune

Prix d'un esclave issu du Journal de bord de "La Mine" d'Honfleur transportant des esclaves d'Afrique aux Antilles en 1784. (Archives départementales du Calvados)



Sucrerie au 19^{ème} siècle (Service des Archives d'Outre-Mer)

La vie des esclaves en Amérique

En Amérique, principalement aux Antilles, dans le Sud - Est des Etats-Unis actuels et au Brésil, les esclaves ont des conditions de vie très difficiles.

A leur arrivée, ils sont bien nourris et soignés pour être plus « présentables » pour être vendus après le voyage très fatigant.

Ensuite la plupart des esclaves travaille très dur dans les champs pour que « les Européens aient du sucre dans leur café ».

Pour échapper à cela les esclaves ont trois possibilités : le suicide, l'évasion ou la révolte.

Souvent cela ne marche pas et les esclaves restent esclaves.

T A R I F

Des journées pour les corvées des voitures, nègres et bestiaux,

ARRÊTÉ par les deux Conseils supérieurs du Cap et du Port-au-Prince.

Du lundi 6 Février 1764, au matin.

CE jour, les commissaires nommés par l'arrêté du samedi, 4 du présent mois, ont fait lecture à l'assemblée d'un projet de tarif de ce qui serait payé par nègres, voitures et bestiaux que seraient tenus tous les habitans de fournir, dans les cas de passage de troupes, pour changement de garnison, ou de nécessité urgente et absolue, et après que tous les autres moyens auraient été épuisés. La matière mise en délibération, a été unanimement convenu et arrêté, que, lesdits cas advenus, il serait payé

1 ^o . Pour chaque nègre, y compris la nourriture, par jour	3 liv.
2 ^o . Pour les chevaux de monture, avec selles et brides, par jour	10
3 ^o . Pour le nègre qui sera obligé de ramener le cheval, par jour	3
4 ^o . Ceux qui donneront les ordres pour fournir les chevaux de selle, auront soin d'y énoncer le lieu où ceux en faveur de qui les ordres auront été donnés remettront lesdits chevaux.	
5 ^o . Pour les mulets et chevaux de charge, ainsi que pour les mulets et chevaux de trait, par jour	8
6 ^o . Pour quatre bœufs de cabrouets, par jour	24
7 ^o . Pour les cabrouets, tant à bœufs qu'à mulets, par jour	6
8 ^o . La journée des chevaux de selle, ou mulets, ou chevaux de charge, sera, y compris l'aller	

et le retour, de 10
9^o. La journée des cabrouets à mulets, sera, y compris l'aller et le retour, de 8
10^o. La journée des cabrouets à bœufs sera, y compris l'aller et le retour, de 6
11^o. La journée des nègres sera estimée relativement à celle des chevaux et mulets de selle, de charge et de cabrouets, qu'ils auront conduits.
12^o. Pour régler la distance des lieux, on suivra les tarifs faits ou à faire pour le transport des huissiers.
13^o. Tout nègre, cheval, mulet ou cabrouet sera censé avoir été employé une journée, dès qu'il aura été mis en route par ordre, quand bien même il n'aurait pas été commandé pour la distance fixée pour chaque journée.
14^o. La charge de chaque mulet ou cheval de charge, ne pourra excéder le poids de 200 livres.
15^o. La charge d'un cabrouet attelé de deux mulets ou chevaux, ne pourra excéder le poids de 650 livres.
16^o. La charge d'un cabrouet de trois mulets ou chevaux, ne pourra excéder le poids d'un millier.
17^o. La charge d'un cabrouet à bœufs, qui ne pourra être attelé de moins de quatre bœufs, ne pourra excéder le poids de deux milliers.
18^o. Dans quelque cas, ni sous quelque prétexte que ce puisse être, les chaises et voitures à l'usage personnel des habitans, ne pourront être commandées.

Tarif pour un "Nègre" à Port-au-Prince en 1764. (Archives départementales du Calvados).
L'esclave est assimilé à un animal de trait.

Dans un article de la revue le "Magasin Pittoresque", en 1858, soit 10 ans après l'abolition de l'esclavage en France un journaliste écrit encore sur ce thème.
(Archives départementales du Calvados)

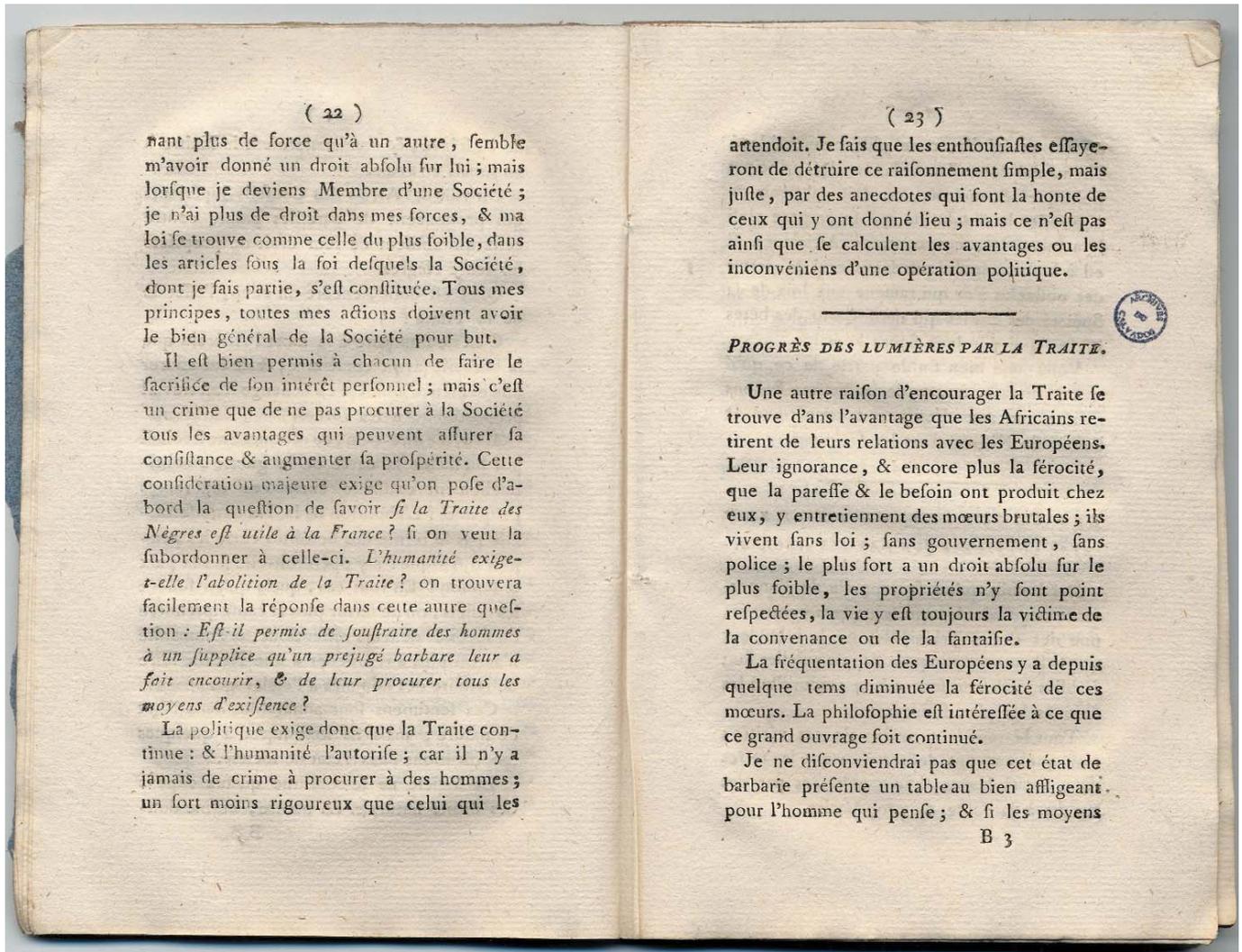
"Un grand nombre de voix se sont élevées en Europe contre l'esclavage dans les colonies. Cela est juste et humain ; mais il y a une difficulté qui n'est peut être pas résolue.

Comment remplacer les noirs ?

Si l'on veut cultiver les colonies, comment conserver des colonies sans acheter de nègres ? Or, si le planteur peut acheter des nègres, ne faut-il pas que des particuliers en aillent chercher à la côte d'Afrique ? Il y a une contradiction manifeste de la part des généreux antagonistes de la traite."

Quels sont les profits du commerce triangulaire ?

Grâce au commerce triangulaire, les Européens ramènent dans leur pays du coton, du café et du sucre de canne par exemple. Ces marchandises sont très rares et très chères et non cultivées en Europe. Le café par exemple était une marchandise très prisée par les Européens et considérée comme un produit de grand luxe.



“Les raisons de conserver l’esclavage” (Archives départementales du Calvados)
Comment défendre l’indéfendable, au nom d’intérêts particuliers...

En 1774, la critique est très prudente. Ce livre, par sa gravure montre la situation de l'esclavage mais les préoccupations des Français sont ailleurs . Les philosophes français préféreront le deuxième degré et l'ironie à une attaque frontale.
(Archives départementales du Calvados)

Comment la traite s'est-elle arrêtée ?

La traite négrière s'arrête très lentement. Les philosophes des Lumières mettent en cause ce trafic ignoble où des hommes sont considérés comme des bêtes, des machines, des objets.

Mais certains se posent encore la question de savoir s'il est juste d'avoir des colonies et s'il est admissible de pratiquer l'esclavage pour les développer. *L'Encyclopédie*, elle va plus loin dans la critique.

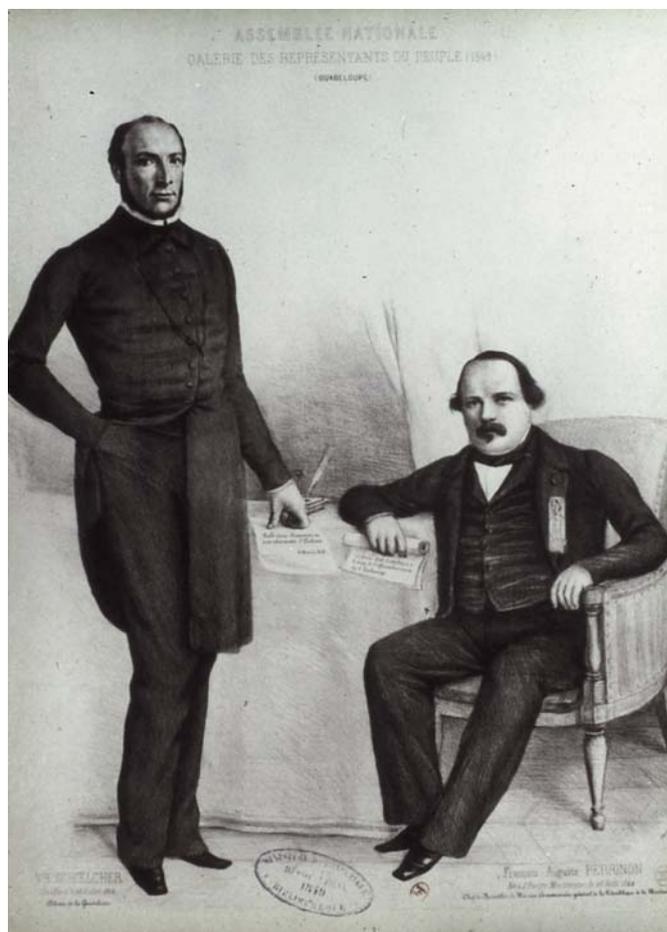
La France abolit une première fois l'esclavage en 1794 et définitivement en 1848 sous l'impulsion de Victor Schoelcher.



La Convention abolit l'esclavage.
4 Février 1794
Reproduction.
(Archives départementales du
Calvados)

Schoelcher et Perrinon en 1849
(Service des Archives d'Outre-Mer).

Bien que député et ayant contribué à l'abolition de l'esclavage, Schoelcher est représenté debout, pendant que son collègue (Blanc) est assis...



Après la visite de l'exposition aux Archives départementales, les élèves devaient choisir un document de leur choix et réfléchir à ce qu'il pouvait leur apporter dans leur volonté de comprendre cette période.

Les documents qui illustrent cette partie sont en majorité issus du choix des élèves.

PETITE BIBLIOGRAPHIE UTILISEE PAR LES ENSEIGNANTS ET LEURS ELEVES :

- SAVARY DES BRUSLONS, Articles "Nègres", *Dictionnaire Universel de Commerce*, Sixième Edition, Chez les Frères Cramer et Philibert, 1750.
- BENOT (Y.), *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, La Découverte, 1988, 273p.
- DHOTEL (G), *L'esclavage ancien et moderne*, Milan Junior, 2004.
- DORIGNY (M.)et GAINOT (B.), *Atlas de l'esclavage*, Autrement, Paris, 2006, 80p.
- GAUVIN (G.), *Abécédaire de l'esclavage des Noirs*, Editions Dapper, Paris, 167p.
- LELIEVRE (P.), *Musée de la Marine et de l'Histoire de Honfleur*, 2006, 79p.
- METTAS (J.), *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^{ème} siècle*.
t.2 : Ports autres que Nantes, éd.par Serge et Michèle Daget, Paris, Soc. franç. Hist. Outre-Mer, 1984, 972p.
- MEYER (J.), *Esclaves et négriers*, Découvertes Gallimard, Coll. Histoire, Paris, 1998, 160p.
- PETRE-GRENOUILLEAU (O.), *Les Traités négrières*, in *Documentation photographique*, N° 8032, 2003.

Quelques sites utiles :

<http://www.aidh.org/esclav/30quest/biblio.html>

<http://www.assembleenationale.fr>

<http://www.esclavage.cnrs.fr>

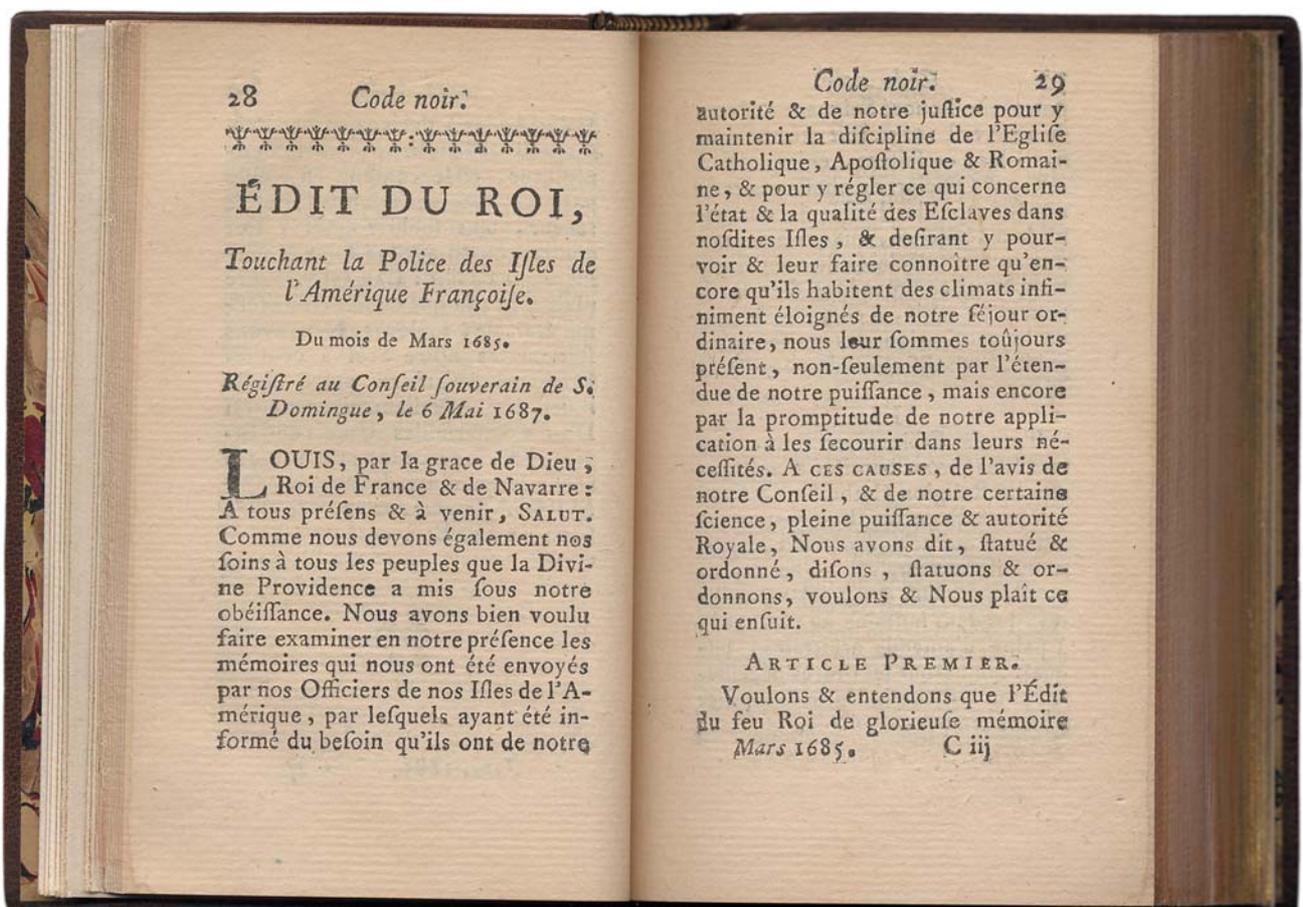
<http://www.junior.senat.fr>

<http://www.les.traitesnegrieres.free.fr>

La traite négrière en France et l'exemple honfleurais

Petite chronologie récapitulative sur les débuts de la traite atlantique:

- 1441** : Des esclaves « nègres » sont ramenés par des navigateurs portugais dans la péninsule ibérique. Cette date est aujourd'hui considérée comme le début de la traite négrière atlantique organisée par les royaumes européens.
- 1492** : Christophe Colomb découvre l'Amérique.
- 1518** : L'empereur Charles-Quint autorise la traite et l'esclavage.
- 1594** : Le navire l'Espérance part de la Rochelle, se dirige vers le Gabon et poursuit au Brésil. Ce voyage laisse à penser que la France a commencé la traite.
- 1626** : L'île de Saint – Christophe (actuelle Saint Kitts dans les Antilles), première colonie française d'outre-mer reçoit une quarantaine d'esclaves africains déportés.
- 1642** : Louis XIII autorise la traite des Noirs et l'esclavage.
- 1643** : Première expédition négrière française officiellement reconnue. L'Espérance revient à La Rochelle après avoir fait escale à Saint- Christophe.
- 1685** : Le « Code Noir » explique les règles et droits des propriétaires d'esclaves et surtout les devoirs des Noirs. Ceux-ci sont considérés comme un bien meuble.



Le "Code Noir" de 1685. (Archives départementales du Calvados)

Il faut rapprocher la traite négrière du commerce maritime et de la colonisation si l'on veut comprendre la politique française en matière d'esclavage. Jamais vraiment tournée vers la mer, bien que possédant trois façades maritimes, la France a toujours eu avec le milieu marin et les terres lointaines des rapports compliqués.

De plus, la rivalité séculaire avec l'Angleterre, dont la situation insulaire et la constante maîtrise des liaisons commerciales maritimes en font un leader incontesté, a poussé le royaume de France à prendre des mesures incohérentes, tardives et parfois tragiques.

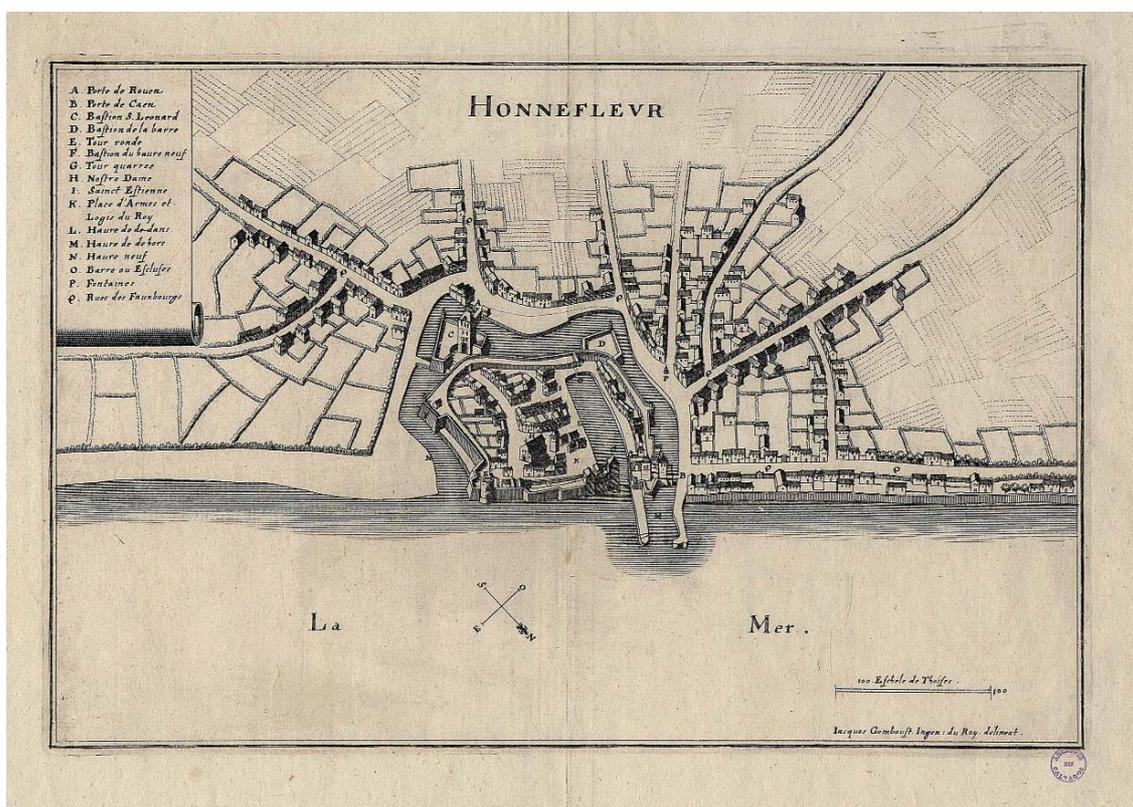
Conscients des faiblesses françaises, Richelieu et Colbert tentent, au XVII^{ème} siècle, une politique dirigiste qui a pour but d'égaliser les succès commerciaux des Hollandais et des Anglais. Pour cela deux axes sont privilégiés : développer l'activité maritime et soutenir la colonisation française aux Antilles. Ils se conforment au modèle hollandais en créant des compagnies commerciales.

C'est Colbert, le ministre de Richelieu, qui pousse la Normandie à commercer avec les cotes africaines.

En effet, il fonde en 1626 la « Compagnie Normande » où les marchands rouennais et dieppois sont chargés de l'exploitation du Sénégal et de la Gambie. Deux ans plus tard un comptoir est installé. Dans l'embouchure du fleuve Sénégal, sur l'île de Bocos, le normand Thomas Lambert installe en 1636 une « habitation ». La « Compagnie Normande » est dissoute en 1659 et suivront la Compagnie des Indes occidentales, fondée en 1664 et la Compagnie du Sénégal en 1673.

Avec La Rochelle comme chef de file puis Nantes et Bordeaux, la traite négrière française se compose d'expéditions qui gagnent presque uniquement les colonies françaises en vertu du système dit "de l'Exclusif" qui régit les rapports entre les colonies et la métropole. Selon ce régime, les colonies sont au service de la métropole : tout ce qu'elles produisent doit lui parvenir et tout ce dont elle a besoin doit en provenir, comme par exemple, les esclaves. Un port normand a été un rouage de ce terrible trafic.

Honfleur, plus connu aujourd'hui pour son port de plaisance, sa vieille ville et ses musées a réellement participé à cette déportation de captifs dans les possessions françaises de l'Amérique.



Honfleur et son port au XVII^{ème} siècle. Gravure de J. Gomboust. (Archives départementales du Calvados)

Quel rôle a joué Honfleur dans le commerce triangulaire ?

Cinq navires sont affrétés en 1629 pour parcourir les côtes d'Afrique Congo et Guinée. Honfleur, par ces envois, vient de rentrer dans la liste des ports français participant au commerce triangulaire. Même si, pendant un siècle et demi, les départs sont épisodiques, le port normand ne lâchera la traite négrière que dans la seconde décennie du XIX^{ème} siècle.

De 1715 à 1717, sept navires négriers sont partis de Honfleur au service de la Compagnie du Sénégal. Celle-ci associe le port avec celui du Havre car ils ont bénéficié d'une réduction de moitié des droits d'entrée en France sur les marchandises américaines achetées grâce à la vente des Noirs.

Pourtant, la Compagnie du Sénégal, ainsi que la Compagnie des Indes, délaissent vite le port bas-normand pour se tourner vers le Havre, Nantes et Lorient. Aucun négociant honfleurais ne prend le risque, dans les années qui suivent, d'armer pour son propre compte, vers l'Afrique. On retrouve seulement la trace d'un navire, *le Saint-François*, quittant le port en janvier 1743 à destination du Sénégal.

La région normande ne connaît pas le grand élan qui stimule les ports atlantiques français dans les années 1730-40. Après la guerre de Succession d'Autriche, en attendant celle de Sept ans (1756-63) un navire est armé pour la Guinée (1750) et deux partent en 1753.

Puis, c'est en 1755, qu'un négrier ramène d'Afrique 289 captifs vers la Guadeloupe et se fait rançonner par les Anglais sur le chemin du retour. Ce dernier voyage triangulaire est exceptionnellement rapide, trois mois de Honfleur aux Antilles !

On ne peut guère avancer que l'activité négrière fait vivre le commerce portuaire honfleurais. Ce sont des voyages épisodiques.

Pourtant, en quelques années, les départs se multiplient.

Un armateur honfleurais vers 1760 passe un contrat d'affrètement avec une société britannique de Sierra Leone pour une « fourniture régulière de captifs ». Cette initiative a deux conséquences : la première concerne le type de transaction, c'est le premier modèle du genre, qui fera des émules. Le second concerne l'activité portuaire de la ville : la traite négrière est relancée. La perte du Canada entérinée au Traite de Paris (1763) force certaines maisons de commerce honfleuraises à se reconverter. Dans les années 1783-1792, le petit port normand atteint son plus haut niveau, en devenant le cinquième port négrier du royaume, soit 5 % du trafic, loin derrière Nantes, Le Havre, Bordeaux et La Rochelle.

Quelles spécialisations Honfleur s'est-elle attribuées auprès de ses rivaux français pour se placer dans les premiers rangs du commerce triangulaire ?

Les armateurs n'ont guère le choix. S'ils veulent survivre il faut aller là où les navires des ports français de l'Atlantique ne se risquent pas. On parlerait volontiers aujourd'hui de « créneau porteur » si ce trafic ne déplaçait que des marchandises.

Les armateurs honfleurais ont donc ignoré dans un premier temps les zones de prédilections nantaise et havraise comme l'Angola, le Mozambique et les ports du Dahomey actuel (Juda, Porto-Novo) pour privilégier la Haute-Guinée et le Gabon.

Ainsi, « Akra », « l'Upper Guinea » pour les anglophones ou bien la Sénégambie et les Rivières du Sud pour les Français deviennent le territoire préféré des négriers honfleurais.

Selon J. Mettas, de 1763 à 1792, 114 départs d'Honfleur sont recensés. Ils correspondent à 74 navires et le « roulement est impressionnant, 63 % des navires n'effectuent qu'un seul voyage de traite ».

Plusieurs phases sont à distinguer sur cette période. Les années 1770 se sont révélées une période de déclin : la crise économique de 1770 et la guerre d'Indépendance des Etats-Unis en sont la cause.

Cette dernière guerre n'interrompt d'ailleurs pas la traite française mais seulement la traite sous pavillon français. L'apogée du commerce est cependant atteint pendant la Révolution en 1791-92. Pourquoi une période de troubles suscite-t-elle une pareille expansion ? Une partie de la réponse se trouve dans le tonnage des bateaux. Il a changé : la moyenne se situe aux alentours de 190 tonneaux au début des années 1780 et tombe à 105 dix ans plus tard : charger vite pour revenir vite, telle pourrait être la devise des armateurs honfleurais.

Navire (brick de 218 tonneaux) "La Bonne Amitié" construit à Honfleur. Gouache et encre, 1786. (Musée de la Marine d'Honfleur)

Si la côte africaine est partagée en zones d'influence selon les ports de départ, il en est de même pour l'arrivée aux Amériques : pourquoi se précipiter dans le port principal de St - Domingue, qui s'impose comme le principal marché d'esclaves de 1763 à 1791, comme les Nantais et les Bordelais ?

Par contre, le Sud de l'île est mal aimé des capitaines et des armateurs, c'est pourquoi des armateurs normands y envoient (aux Cayes et à Saint-Louis), plus du quart de leurs chargements jusqu'en 1790. Il est vrai que le gouvernement français offre une prime à tout négrier français allant y vendre des captifs dès 1786...

Le bilan estimé en 24 ans (1766-1790) est que 23 800 esclaves partent d'Afrique en trois phases de 8 ans chacune. La première phase comporte 28 voyages avec 9 700 Africains soit une moyenne de 346 captifs par voyage ; la seconde, 15 voyages avec une moyenne de 115 déportés et la dernière phase déporte 11 300 esclaves en 44 voyages, soit 256 captifs par traversée.



La formation d'une expédition négrière

Pour que les expéditions honfleuraises soient si nombreuses (plus de cent traversées), il faut une solide organisation. De la recherche des actionnaires jusqu'au partage des bénéfices, tout doit être évalué, estimé, organisé : c'est le travail de l'armateur.

En effet, les sommes dépensées pour l'armement du navire négrier sont énormes. Coque, grément, ancre, cargaisons, vivres, assurances, demandent une somme rarement inférieure à 150 000 livres. A tonnage égal, un aller-retour transatlantique (dit "en droiture") coûte environ 50 000 livres. Sachant qu'à l'époque 1 livre équivaut à 12 sous, et qu'1 sou est le salaire d'un ouvrier, on comprend pourquoi l'armateur ne s'engage pas seul mais cherche des partenaires intéressés. Il peut accepter jusqu'à 20 participations si le capital est important et l'actionnaire prudent dans sa mise de fonds.

N'imaginons pas les plus grosses fortunes de la ville comme les seules disponibles ! Chacun selon ses moyens peut tenter sa chance, la veuve rentière comme le petit épicier.

Il faut alors à l'armateur, en plus de qualités purement techniques, un réel sens de la persuasion. Il fournit parfois un devis estimatif généralement surévalué, avec des bénéfices annoncés de 100 à 200%.

Et comme aujourd'hui, ce ne sont pas les plus gros actionnaires les plus faciles à convaincre...

Cette phase là réalisée, il lui faut trouver un bateau solide et un capitaine averti. Très souvent, celui-ci fait partie de ses connaissances si ce n'est de sa famille. Le capitaine a carte blanche. A lui de recruter l'équipage, de préparer le navire dont il est copropriétaire.

Si l'on se remémore les trois voyages du déplacement maritime envisagé, seul l'un d'entre eux transporte des esclaves. Les deux tiers du parcours sont considérés comme des voyages de transports classiques. Le navire n'est négrier qu'à temps partiel. Tout navire marchand peut donc servir.

Il suffit de prévoir un volume de cale suffisant pour l'eau potable et une hauteur d'entrepont minimale pour y entasser les prisonniers.

Le navire négrier est souvent une goélette, un brick, ou un trois-mâts et il est acheté d'occasion. C'est un bateau solide qui a déjà montré ses qualités en pleine mer et comme le transport d'esclaves déprécie le navire, l'armateur n'a aucun intérêt à investir dans du matériel neuf.

Dès la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, les chantiers navals produisent des bateaux « taillés pour la marche », plus rapides, moins mortifères, plus rentables. Il faut compter entre un an et un an et demi pour faire une rotation avant la Révolution française, six à neuf mois après.

Le capitaine est un meneur d'hommes, sa soif de réussite ne lui laisse aucun état d'âme. Son équipage est rarement le même à l'arrivée qu'au départ. Il faut compter sur les malades, les morts (10 à 15 % de l'équipage), les désertions et les débarquements volontaires et également prévoir des hommes pour garder les captifs.

Vingt marins suffisent pour naviguer en droiture de l'Europe aux Antilles, il faut en compter cinquante pour aller chercher les esclaves.

C'est pourquoi, tous les postes principaux sont doublés : un second (qui peut prendre le relais du capitaine), deux lieutenants, deux enseignes et deux chirurgiens navigants. Suivent les artisans charpentiers, tonneliers, armuriers, cuisinier...

Journal de bord du navire négrier "La Mine", d'Honfleur transportant des esclaves d'Afrique aux Antilles, 1784.
(Archives départementales du Calvados)

Les croix en marge du texte signalent les décès d'esclaves. Voir transcription page suivante.

Du Mardi 1^{er} au Mercredi 2 Juin
 Brises ordinaires. A 7 heures du
 * Matin Mort d'une petite Negresse
 de dissolution scorbutique de la
 Cargaison.

Du Mercredi 2 au Jeudi 3 Juin.
 Brise Ord^{re} à 3 h 1/2. Mort un
 * Négrillon, de la Cargaison d'une
 Constipation Inflammatoire,
 Ce jour le Pilote étant abord nous
 avons appareillé avec une petite brise de
 10 plusieurs Canots pour nous
 Remonter, sur le 8 heures ayant
 Calme, avons mouillé au haut
 de la Rade
 * A 9 h^{1/2} Mort un Nègre du
 Scorbut de la Cargaison.
 Brise Ordinaire du NE.

"Du mardi 1^{er} au mercredi 2 juin:

- Brises ordinaires. A 7 heures du matin mort d'une petite negresse de dissolution scorbutique venant de la cargaison.

Du mercredi 2 au jeudi 3 juin :

- Brise ordinaire. A 3 heures 30 mort d'un négillon de la cargaison d'une constipation inflammatoire(...)

A 9 heures, mort d'un nègre du scorbut venant de la cargaison. Brise ordinaire du NE."

Avec un tel équipage, l'ensemble des provisions nécessaires à l'alimentation des marins et des captifs est très important : c'est l'avitaillement. Le régime alimentaire est monotone. Les marins se contentent de biscuits, de légumes secs, de morues sèches et de salaisons (porc et bœuf) et des centaines de barriques d'eau et de vin. Pour les esclaves c'est menu unique : riz ou fèves, gruau et biscuits pour caler l'estomac. L'avitaillement est volontairement très bien séparé d'une autre cargaison dans le bateau qui sert à l'échange des captifs.

Celle-ci comprend pour 10% seulement des ciseaux, miroirs et autres babioles. Des cotonnades imprimées, des textiles précieux, des armes à feu, forment 50% de la cargaison d'échange. Elle est essentielle pour la réussite de la traite. Contrairement à une idée reçue, les Noirs n'étaient pas achetés (ou vendus) pour de la pacotille. Les 40% restant sont composés d'alcools (eaux-de-vie, liqueurs) de matériaux bruts (fer, cuivre étain) de coquillages (cauris) ou de tabac.

Livre d'échantillons de tissu de siamoise (chaîne lin et trame coton) dit du navire négrier le "Prince Noir". 1787.
Tissus produits à Rouen et à Yvetot.
(Musée de la Marine d' Honfleur)



Un armateur honfleurais : Joseph-Armand Coudre-LaCoudrais (1751-1789) peint par SELLES
(Musée de la Marine d' Honfleur)

L'arrivée en Afrique

Pour les premiers voyages, XVI^{ème} siècle et début XVII^{ème} siècle, c'est l'aventure complète. Le capitaine ne sait pas exactement où accoster ni quelles marchandises troquer. C'est pourquoi les ports de traite s'étendent sur une grande façade littorale de plusieurs milliers de kilomètres de la Mauritanie actuelle jusqu'à l'Angola.

Ce n'est qu'après 1769, date de la suppression de la Compagnie des Indes, que les navires négriers passent le Cap de Bonne Espérance, et remontent à l'Est vers le Mozambique jusqu'à Zanzibar.

Cette destination devient même essentielle dès 1783 car la concurrence entre ports de l'Afrique occidentale provoque la rareté et la cherté des captifs.

Pour nos armateurs honfleurais, l'expérience permettra de tisser des liens et à chacun de mettre en place ses réseaux. Les archives permettent de recenser 18 armateurs minima entre 1785 et 1792.

Mais quelques grandes familles se partagent cette fonction.

On rencontre comme armateurs les "Le Grand", les "Massac-Lemercis", les "Bermon et Rigoult" (8 voyages), les "Lacoudrais" (15 voyages) et les "Prémord" (19 expéditions négrières). Ce dernier fait faillite en 1771. Sa société Guadeloupe avait été créée au début du 18^{ème} siècle et il possédait aussi celle « pour la Rivière Sierra Léone ».

Les activités des Prémord se concentrent en Haute-Guinée et le Gabon puis l'Angola. Les Lacoudrais, eux, sont très hétéroclites dans leurs choix de destination. Les capitaines, par contre, ne changent guère de régions : Monsieur Ecorcheville traite à Akra, et le capitaine Fallouard, aux îles de Laos.

Avoir ses habitudes et ses contacts est essentiel pour la réussite du commerce.

Le navire s'approche de la côte choisie et la rivière est remontée jusqu'au comptoir de traite. Là, le navire devient négrier. Des captifs sont parfois déjà rassemblés.

Après les discussions et les cadeaux d'usage, pour le roi ou le seigneur local négrier, les Noirs peuvent être montés à bord. Pendant ce temps, le charpentier a aménagé l'entrepont débarrassé de sa cargaison de traite.

Pendant des semaines, les captifs sont embarqués et les marchandises équivalentes au prix de l'esclave débarquées. Les jeunes hommes sont largement préférés aux femmes et aux enfants.

Montés à bord, les esclaves sont examinés par un chirurgien. Les premiers montés doivent parfois attendre des semaines que le capitaine remplisse sa cargaison. Les captifs suffoquent et les marins sont emportés par les fièvres. C'est pourquoi la brièveté du séjour africain est le premier gage de réussite.

Dès que le capitaine le décide, le bateau repart. Mais il n'y a pas de règles. Le bateau n'est pas forcément le premier arrivé, il faut attendre son tour.

La présence de concurrents étrangers (Anglais) peut être l'occasion de rixes, de retards. L'accueil des chefs locaux peut être hostile, les prix exorbitants.

C'est au capitaine de s'adapter et de montrer sa valeur dans les négociations qui se font souvent sur le pont, où une « maison » en planches et nattes de jonc accueille les dignitaires noirs et esclavagistes.

Page suivante :

Arrêt du roi concernant le port de Honfleur.
30 Septembre 1767
(Archives départementales du Calvados)



ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui, en ordonnant l'exécution de celui du 31 Juillet dernier, concernant le commerce des Noirs à la côte d'Afrique, exempte les Négocians des ports de Saint-Malo, du Havre & de Honfleur, du droit de dix livres par tête de Noirs qu'ils porteront aux Isles & Colonies françoises.

Du 30 Septembre 1767.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

L E ROI s'étant fait représenter l'arrêt rendu en son Conseil le 31 juillet dernier, par lequel Sa Majesté, en annullant le privilège exclusif du commerce de Guinée, accordé à la Compagnie des Indes, qui n'en faisoit point usage; & en rendant la liberté de ce commerce aux Négocians & Armateurs du royaume, qui ne le faisoient que sur la permission de ladite Compagnie; auroit ordonné que les dix livres par tête de Noirs introduits aux îles & colonies françoises de l'Amérique, qui se payoient à ladite Compagnie, se payeroient dorénavant au profit de Sa Majesté, qui se réservoir d'en exempter ceux deffits

La traversée d'Est en Ouest

Certains chercheurs parlent "d'univers concentrationnaire avant l'heure" pour définir l'horreur de cette épreuve. Considérant les marins blancs comme des mangeurs de chair humaine, entravés et marqués au fer, les esclaves font des tentatives désespérées de fuite : ils se lancent par dessus-bord, ce qui force le capitaine à faire installer des filets de protection. *"Dans une quasi obscurité, les captifs se tenaient tête-bêche sans pouvoir se lever ni bouger dans un espace calculé pour contenir trois à quatre individus par mètre carré."*

Pas habitués à la mer, les esclaves doivent affronter le mauvais temps, les carences alimentaires et la propagation des maladies liée à la promiscuité. Des vapeurs de vinaigre "parfument" le navire et si le temps le permet les Noirs peuvent monter sur le pont.

Les pertes sont estimées entre 10 à 20 %. Le capitaine note soigneusement les décès dans son journal de bord.

Là encore, contrairement à un cliché largement répandu, le capitaine n'est pas un assassin. Son gagne-pain est l'esclave : plus il en vend plus il s'enrichit, il a donc tout intérêt à ce que la traversée se passe au mieux.

Mais les conditions d'enfermement poussent parfois les Noirs à la révolte et c'est alors que le capitaine donne l'ordre de réprimer et le combat est inégal ; on est alors bien loin des 10 à 20 % de pertes.

La terre américaine en vue, il faut rendre les captifs présentables. Pour ceux devenus fous, les malades ou blessés le capitaine ne peut espérer les écouler que dans un lot en baissant le prix. Aux plus solides des fruits frais sont fournis et on veille bien à les rafraîchir avant de les mettre en vente.

L'arrivée en terre américaine

Dès que le bateau arrive, la nouvelle se propage, la vente prochaine est indiquée dans les journaux locaux : on y précise l'âge, le sexe, la capacité de travail des Noirs, et la somme demandée. La terrible traversée est terminée, mais commence pour les malheureux leur nouvelle triste vie : ce sont des esclaves.

Les colons se dépêchent d'enlever les "plus belles pièces" pour les introduire dans leurs plantations. Les nouveaux venus ne sont pas immédiatement intégrés aux anciens dont la moitié, les créoles, sont nés sur place. Ce n'est qu'après plusieurs mois qu'ils peuvent s'installer dans un village d'esclaves. Le travail est très difficile, l'alimentation sans fantaisie (patates, ignames, bananes) et seul le dimanche est sans travaux de force.

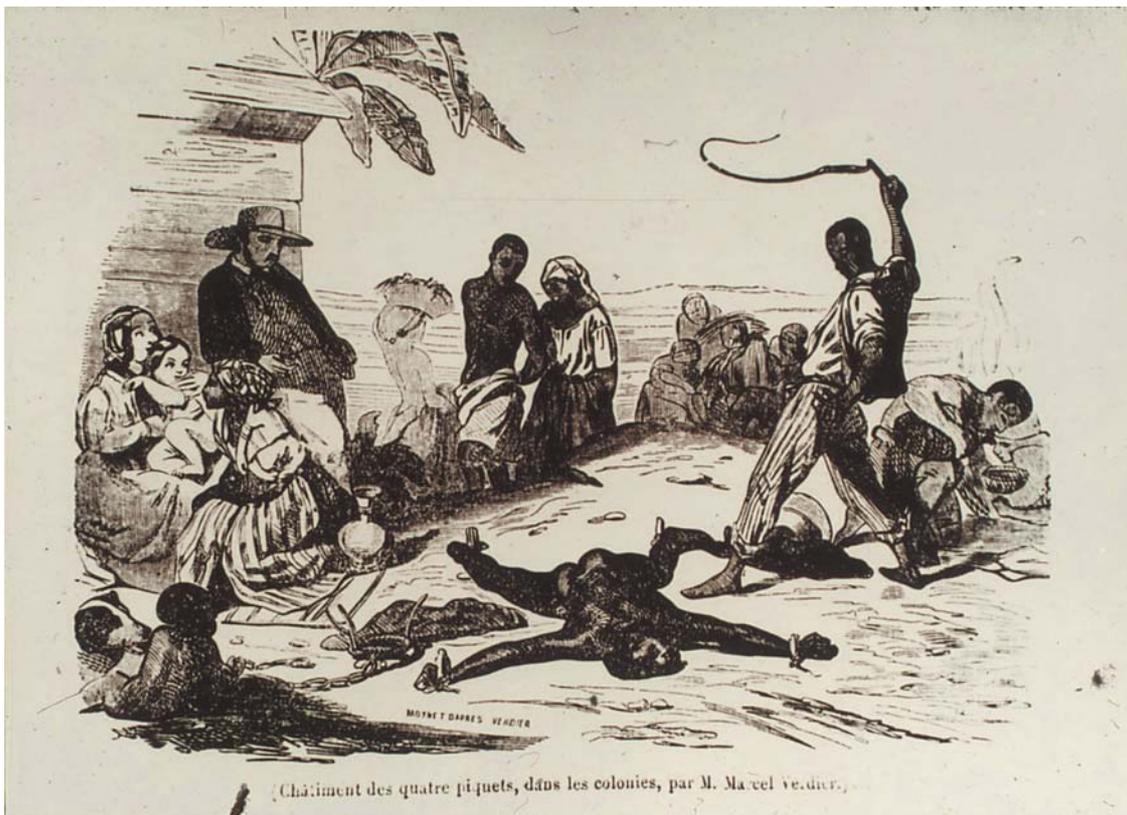
La danse et le vaudou servent de défouloir. L'esclave perd son identité, son nouveau nom est donné par le planteur (nom d'un saint, d'un animal...). Le Noir se retrouve avec d'autres Africains de différentes régions dont il ne connaît pas la langue.

Supplice des 4 piquets
(Service des Archives de l'Outre-Mer)

Les lettres d'un certain Nicolas Lion, conservées aux Archives Départementales du Calvados, racontent les activités de l'armateur Prémord, alors que Lion séjourne à St-Domingue en 1763-1764. Ce document recense les biens d'un colon et la liste de ses esclaves, leur éventuelle qualification et leur prix. Etre femme et âgée est sans issue, l'esclave ne sert plus à rien, son prix baisse...

Pour les Noirs, la fuite dans les bois a été souvent utilisée comme seule échappatoire. On parle de "marronage", mot provenant de l'espagnol *cimarron*, sauvage. Vivant de rapine et de troc ils survivent ainsi dans les lieux boisés et montagneux. Gare à ceux qui sont repris, les châtiments varient du fouet à la peine de mort. La vie en esclavage ne dépasse guère dix ans en moyenne. Mais un esclave mort peut être remplacé dès l'arrivée d'un autre navire négrier.

Qu'est-ce qu'un esclave finalement pour l'armateur, l'actionnaire, le capitaine ou le colon français établi à la Guadeloupe ? Un bien, un objet parmi tant d'autres. Le capitaine a fait son travail, ce qu'il advient ensuite de sa "cargaison" humaine ne l'intéresse en rien. Il faut remettre son navire en état et penser à la dernière traversée, le voyage du retour.



Livre de bord du navire "le Prince Noir" venant de la côte de Guinée. 1785 (Archives départementales du Calvados)

On remarque en bas à gauche des croix et des indications sur des marins manquants (maladie, désertion, mort)

Le retour à Honfleur

Le navire négrier retrouve sa configuration marchande de l'aller. Les balles de coton, les sacs de café, de sucre ont remplacé les captifs. Le capitaine compte ses hommes. Il en manque évidemment mais de nombreux déserteurs d'autres navires ou des aventuriers attirés par la solde les remplacent. Pas besoin de garde chiourme, les denrées tropicales ne demandent pas la même surveillance que les Africains déportés. Quelques semaines suffisent pour la traversée.

Seules des fortes tempêtes ou quelques rares attaques de bateaux ennemis empêchent l'arrivée à bon port. Dès l'arrivée, les services sanitaires et les douaniers contrôlent le bateau.

Si l'autorisation lui est donnée, le capitaine désarme son navire, fait décharger la cargaison et libère son équipage. Les produits tropicaux sont mis au sec dans des entrepôts qui appartiennent à l'armateur.

C'est maintenant l'heure des comptes. La philanthropie n'est pas la vertu première de l'actionnaire, de l'armateur et du capitaine. Il est notoire que la traite a enrichi de nombreuses familles. Si elle a continué longtemps après son interdiction c'est que les négriers y trouvaient leur intérêt.

Mais les historiens se posent souvent la même question : combien ?

Alors que les placements en "bon père de famille" chez le notaire au XVIII^{ème} siècle sont estimés à 5%, les profits, largement surestimés, sont maintenant réévalués : 6 à 7 % par an. Mais ce taux moyen ne peut rien démontrer car entre un échec cuisant et une réussite exemplaire (50% de gain), la marge est grande. Des légendes tenaces disent que certains esclaves ont été incarcérés dans les hôtels négriers des ports français. Aucun navire négrier n'a débarqué de captifs en métropole, car ceci n'était ni nécessaire, ni souhaité par les autorités.

Cependant, des Noirs ont été ramenés. Il y en a eu plusieurs milliers dans le royaume de

France au XVIII^{ème} s. Jamais arrivés directement d'Afrique, ils transitaient par les colonies.

C'étaient le plus souvent de jeunes garçons que les capitaines ou colons ramenaient pour leur apprendre un métier ou les avoir à leur service.

En 1738, le roi interdit la liberté à un esclave mettant le pied dans le royaume de France et limite son séjour à 3 ans. Cela met fin à un édit de 1315 permettant le contraire. En 1777, le territoire est interdit aux femmes et hommes de couleur. En 1778, les mariages mixtes sont formellement proscrits. Cependant la Révolution approche et met fin au processus de ségrégation puis rend la liberté à tous les esclaves en 1794. Ce n'est hélas que provisoire.

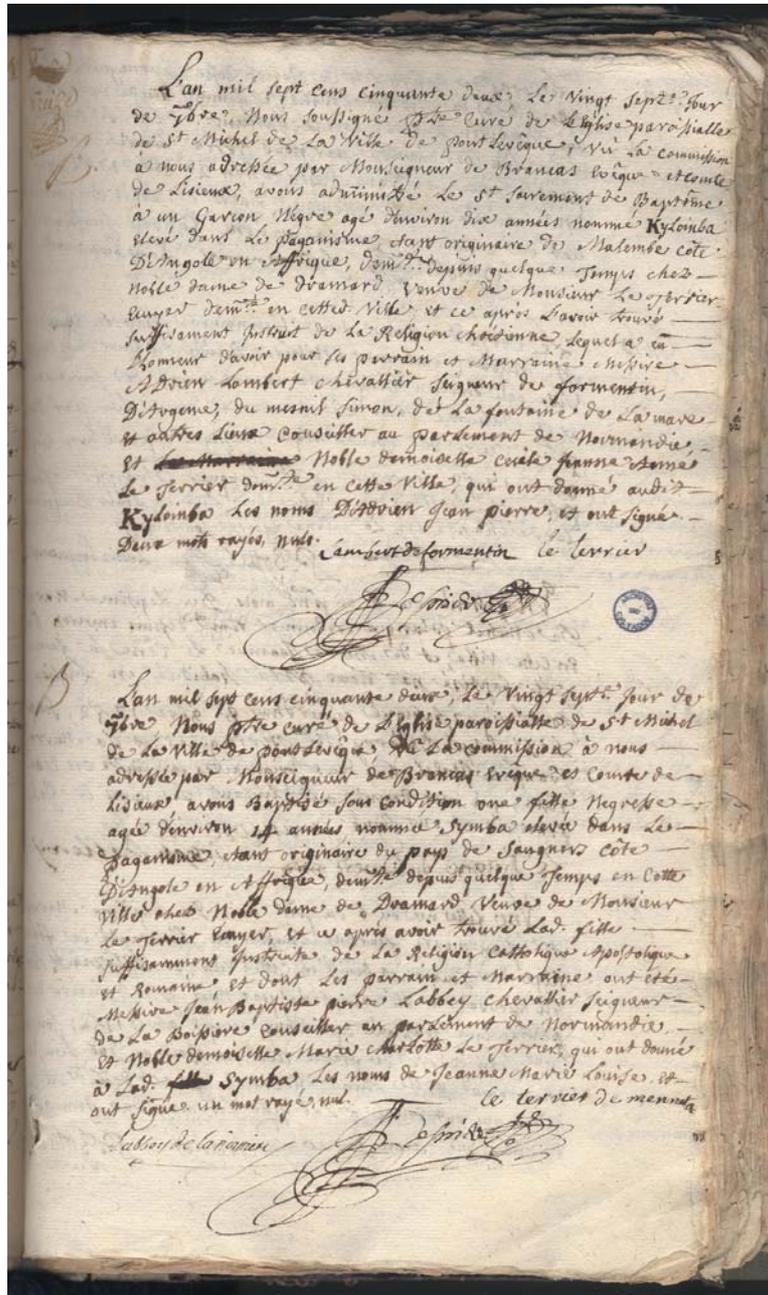
Les religions et la traite

Avant la Révolution française, toutes les communautés confessionnelles ont participé à la traite. On cite parfois l'exemple d'une expédition où l'armateur est catholique, le financier juif et le capitaine protestant. Les laïcs suivent la ligne des ecclésiastiques et comme la Bible ne condamne pas l'esclavage, les expéditions se font avec la bénédiction des Eglises.

Les Noirs avaient même été souhaités par quelques missionnaires espagnols qui, espéraient ainsi, remplacer les Indiens dont ils étaient les ardents défenseurs dans les colonies d'Amérique Latine.

L'Eglise catholique, par contre, condamnait avec force l'esclavage "barbaresque et africain" faisant commerce de Blancs chrétiens. Son attitude est donc toujours ambiguë même envers les siens, comme envers l'abbé Grégoire, évêque de Blois qui demande égalité et justice pour les juifs et les Noirs en 1770. Il est immédiatement condamné et censuré.

Le pape Grégoire XVI condamne enfin la traite en 1839, alors que certaines Eglises protestantes sont à la pointe du combat depuis des décennies et l'ont officiellement proclamé.



Registre de la paroisse de Pont-l'Évêque, acte de baptême de deux esclaves appartenant à Mme de Dramart. (Archives départementales du Calvados)

“L’an mil sept cent cinquante deux le septieme jour de septembre, nous soussigné prêtre curé de l’église paroissiale de St-Michel de la ville de Pont-l’Evêque (...) avons administré le saint sacrement de baptême à un garçon nègre agé d’environ dix ans nommé Kylonba, élevé dans le paganisme étant originaire de Malembé, cote d’Angole (sic), en Affrique(sic), demeurant quelques temps chez noble dame de Dramart, veuve de M. Leterrier, écuyer demourant en cette dite ville(...).

Les parrains marraines “ont donné au dit Kylonba les noms d’Adrien, Jean Pierre et ont signé”.

Puis on baptise “une fille négresse âgée d’environ 14 années, nommée Symba, élevée dans le paganisme, étant originaire du pays de Sangners, cote d’Angole (sic), en Affrique(sic)”

La jeune fille reçoit les prénoms Jeanne Marie Louise.

Au XVIII^{ème} siècle : des voix s'élèvent contre ce commerce

« C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe » *Candide* de Voltaire, Chapitre 19.

Au XVII^{ème} siècle, quelques esprits marginaux dont l'influence est nulle s'oppose à la traite. Deux prêtres de l'ordre des Capucins, l'un Français, l'autre Espagnol dénoncent l'esclavage en disant qu'un Noir, une fois baptisé ne doit plus demeurer esclave. Les maîtres doivent même être incarcérés.

Cette position, très minoritaire dans l'Eglise, va à l'encontre des thèses défendues alors par Bossuet. Les deux moines sont jugés par un tribunal ecclésiastique et emprisonnés.

C'est avec "les Lumières", que la contestation se développe. Mais elle n'aura jamais la force des mouvements abolitionnistes britanniques. Pourquoi ?

En France, ce ne sont que les intellectuels des salons parisiens qui condamnent la traite, comme Voltaire et Montesquieu. Les énormes intérêts en jeu et l'indifférence générale de l'opinion publique au sort des Noirs sont des freins puissants.

De plus, les philosophes se sont bien gardés d'une opposition frontale. Ils préfèrent l'ironie et le second degré pour dénoncer le "commerce triangulaire".

Seul Diderot, dans l'Encyclopédie, laisse écrire à l'article "*Traite des Nègres*", que "*c'est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles et tous les droits de la nature humaine*". L'association des "Amis des Noirs" en 1788 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen permettent d'avancer un peu. Mais sans la guerre avec l'Angleterre et l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue en 1791 forçant les navires négriers à l'inactivité, la décision d'abolir l'esclavage n'aurait pas été prise le 4 février 1794 (16 Pluviôse An II).

De la Révolution à la Seconde République

Les élections aux Etats Généraux donnent à Honfleur huit députés à l'assemblée de bailage. Quatre d'entre eux sont des armateurs négriers : Lacoudrais, Bermon, Testu et Prémord. L'on pourrait considérer ce résultat comme un succès pour la cause esclavagiste.

La Révolution n'a pas eu besoin de marquer un terme au trafic, car avant l'abolition de la traite, le commerce négrier à Honfleur périclité. Bermon renonce en 1788, les Lacoudrais ont fait faillite et les Prémord ont émigré.

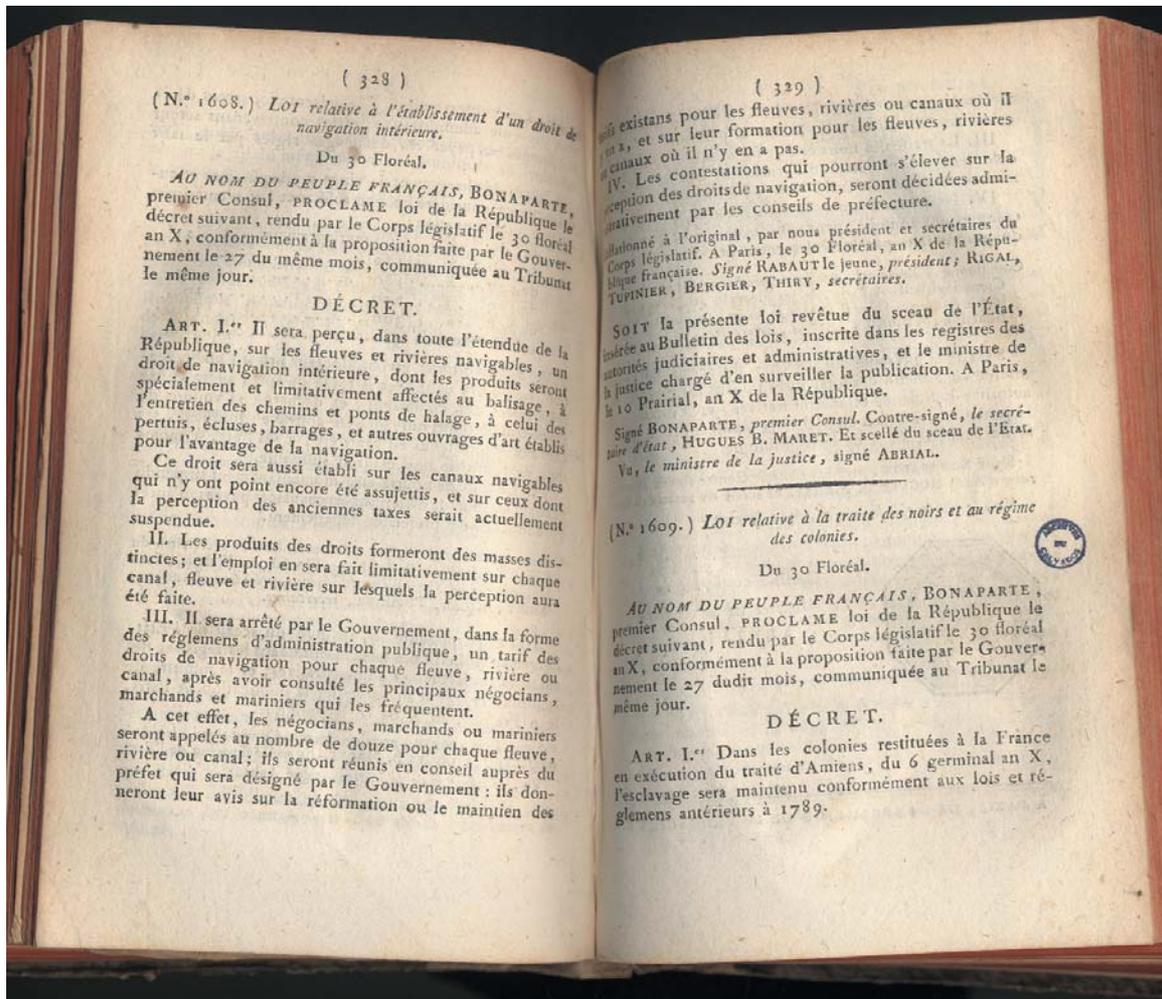
Les députés qui défendaient les intérêts coloniaux sous la Révolution, espèrent avec la venue d'un nouveau régime (le Consulat), un retour des pratiques esclavagistes. Il est convenu de dire que Bonaparte n'avait pas d'avis sur la question. Or, il conclut la paix avec les Anglais à Amiens en 1802. Les colonies étaient de nouveau accessibles.

Une délégation de "marchands" des grands ports de l'Atlantique a su se faire entendre et la loi du 30 Floréal an X (20 Mai 1802) rétablit la traite et l'esclavage.

La durée de quatre décennies entre le Consulat et la Seconde République, date de l'abolition de 1848, montre combien les réticences, tractations et résistances des antiabolitionnistes ont été grandes.

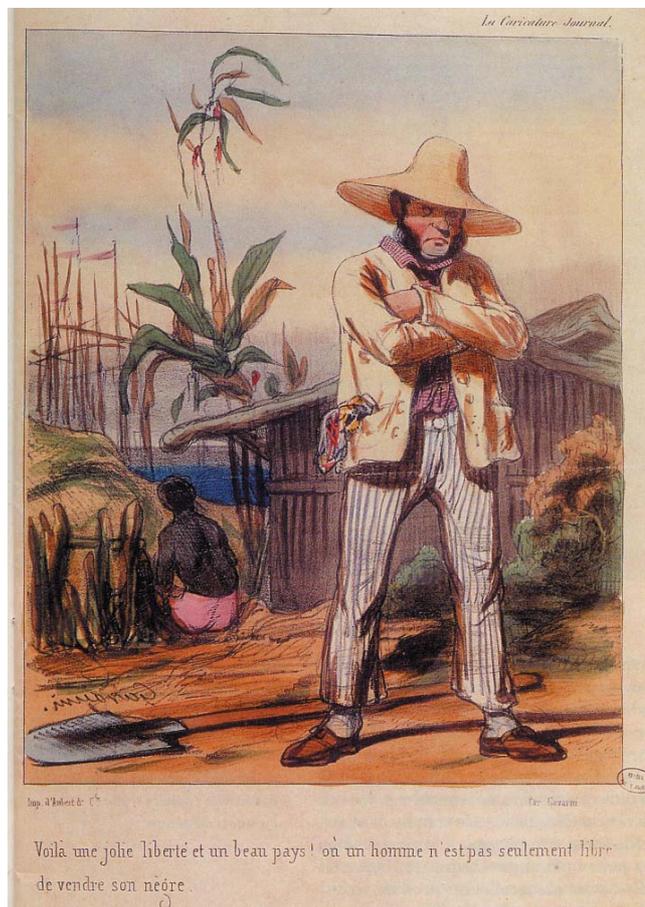
La première abolition du 29 Mars 1815, faite par Napoléon dans un geste politique envers les Anglais, et non d'humanité pour les Noirs, n'est guère appliquée. Louis XVIII s'engage à l'interdire le 30 Juillet de la même année mais il faut encore trois lois et une ordonnance entre 1817 et 1831 pour mettre un terme à l'activité négrière française.

L'Angleterre montre la voie en 1833 et le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, Victor Schoelcher, obtient pour la France le 27 Avril 1848 le décret d'abolition.



La loi de Bonaparte du 30 Floréal An X rétablissant l'esclavage. (Archives départementales du Calvados)

Dessin paru dans le Journal "La Caricature" en 1842. (Archives départementales du Calvados)



Voilà une jolie liberté et un beau pays ! où un homme n'est pas seulement libre de vendre son nègre.

Pendant toute cette période la traite continue. Il s'agit de fournir dans l'illégalité les colonies espagnoles comme Cuba ou Porto-Rico et danoises comme Saint-Thomas (Iles Vierges aux Caraïbes).

De plus, dans un contexte de compétition économique et de rivalités militaires avec l'Angleterre, les négriers préfèrent accuser les Anglais de saboter l'économie nationale et d'influencer les politiques françaises que de réfléchir sur les motifs humanitaires et moraux de l'abolition. C'est pour eux "*faire acte de patriotisme*"... et continuer à gagner de l'argent comme aux plus beaux jours des années 1780.

Dès 1820, les ports atlantiques reprennent leurs activités et envoient des expéditions vers l'Afrique. La traite est bien illégale et non clandestine, car elle se prépare en dépit de la loi, et non en cachette des autorités. On trouve même sur certains ports des "fers à nègres" censés être interdits à la vente, au nez et à la barbe du commissaire maritime. Les autorités ont donc bien fermé les yeux.

La Marine royale française a essayé d'envoyer des bâtiments sur les côtes occidentales africaines pour arraisonner les navires négriers et arrêter l'équipage. Par un manque de chance affligeant ou par une cécité opportune, ils n'arrêtent personne... jusqu'aux débuts des années 1830 où la loi prend modèle sur l'exemple anglais. Elle permet aux marins de toucher une prime de cent franc par "Noir recapturé". Puis l'équipage du bateau de guerre peut se partager le produit de la liquidation du navire négrier saisi. Brusquement l'efficacité est telle que le gouvernement français peut se féliciter d'un rendement digne de celui de la Royal Navy...

La loi de 1848 met donc fin à cette traite illégale qui a profité de l'inertie et de la complaisance des autorités locales et nationales.

Honfleur aujourd'hui, son port de plaisance, et le musée de la Marine dans l'église Saint-Etienne.
(Photographie dm)

Aujourd'hui, en se promenant dans les rues du vieil Honfleur, il est difficile d'imaginer que les belles façades du XVIII^{ème} siècle des hôtels particuliers ont abrité quelques familles ayant participé au commerce triangulaire. On évoquera facilement son ancêtre capitaine au long cours ou armateur, mais personne ne peut ni ne veut avouer un ancêtre négrier.

Honfleur a fait parler d'elle par le biais des départs pour le Canada, des pêcheurs de morue et de baleine ou de la réparation navale. Il était important d'évoquer également, le commerce du "bois d'ébène" même s'il ne représentait que 5% du trafic français. Grâce aux documents issus des Archives départementales, de l'Amirauté d'Honfleur et du Musée de la Marine, nous devons montrer aux élèves du Secondaire de notre département, que l'Histoire de leurs manuels renvoie parfois de curieux échos sur le plan local.

Delphine Maréchal



INTRODUCTION

Durant l'année scolaire, deux semaines banalisées viennent rompre le rythme normal au collège Albert Jacquard. L'une se situe avant les vacances de Noël, l'autre en juin. Durant ces semaines, pour les niveaux 5^{ème} et 4^{ème}, sont mis en place des itinéraires de découverte (IDD).

Les élèves travaillent sur un thème qu'ils ont choisi parmi ceux proposés par les enseignants. Les différentes classes sont mélangées. Il n'y a plus de cours de mathématiques, d'histoire-géographie ou d'éducation musicale. Tout le temps de présence au collège est consacré au projet choisi.

Nous avons proposé un travail autour de l'esclavage, devant aboutir à la réalisation d'une exposition. Pour qu'il n'y ait pas de redites, il a été décidé que le groupe de décembre s'intéresserait aux formes « historiques » de l'esclavage - depuis l'Antiquité jusqu'au commerce triangulaire - tandis que le groupe de juin s'intéresserait aux formes contemporaines d'esclavage.

La visite de l'exposition proposée aux Archives départementales a bientôt été programmée dans cette semaine et de là est venue la proposition de participer à cette plaquette, proposition qui a décuplé la motivation de nos élèves.

Ces travaux ont été réalisés à partir des recherches faites dans la presse, sur Internet et des documentaires vus lors de cette semaine.

Enseignants ayant encadré cet IDD :

Mme Cottrant, Messieurs Barbey, Durel, Lemmonier.

Liste des élèves ayant participé à l'IDD sur les formes d'esclavage moderne :

Nicolas ALBA
Sohret ALTUNBULAK
Dylan BARONE
Kevin CHABANE
Julien CHEVALIER
Charlène CONSTANTIN
Sarah DEMICHEL-BASNIER
Océane DOUCHIN
Mickaël GAUGUELIN
Emilie GLEN

Benjamin GUESNON
Christopher HAREL
Pauline HERVIEU
Coraline LEFRANCOIS
Tatiana LELUAN
Coralie LEVAVASSEUR
Victor PASCAL
Marie SALAMON
Emilien VIEILLARD
Amandine VUILLEMENOT

L'Esclavage moderne

Si l'esclavage a été aboli, il en existe encore sous d'autres formes aux XXI^{ème}.

Huit cent mille à neuf cent mille personnes dans le monde seraient enrôlées chaque année dans le commerce sexuel et le travail forcé de type esclavagiste, d'après le dernier rapport annuel du Département d'Etat des Etats-Unis sur le trafic d'êtres humains. Plus de huit millions de mineurs dans le monde sont aujourd'hui victimes de différentes formes d'esclavage (prostitution, travail forcé, enfants-soldats, trafic d'enfants, esclaves domestiques).

Ce trafic ne cesse de se développer. Il est organisé par une multitude de réseaux criminels mais c'est en Europe que les réseaux criminels sont les plus actifs. Il existe des filières en Albanie, en Roumanie et en ex-Yougoslavie. Quelques cent vingt mille femmes, en majorité des jeunes filles, sont chaque année la cible de ces trafics à destination de l'Union Européenne.

Cette activité est hautement rentable car selon les chiffres des Nations Unies, ces trafics rapporteraient à ces mafias entre 7 et 10 millions d'Euros par an. Les trafiquants profitent des guerres civiles ou des déplacements de populations pour recruter leurs victimes.

La France, pas concernée par le trafic ? Hélas si !

De nombreuses esclaves dites domestiques sont utilisées par de riches familles qui leur font faire des tâches ménagères (vaisselle, ménage, gardiennage, cuisine...) sans les déclarer et sans les rémunérer, sans respecter des heures de repos ni des conditions de logement et de nourriture décentes.

Venant de milieux défavorisés, ces esclaves devaient espérer un avenir meilleur

On connaît l'origine de ces femmes exploitées :

56,5 % d'Afrique Noire
26,5% d'Asie
8,5% du Maghreb
8, 5% d'Amérique latine et d'Europe
(dont 1,1% de France)

Affiche de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dénonçant ce fléau.

Source : <http://www.gap.iem.05.ac-aix-marseille.fr>



« Les tapis de la honte »

Un film a été visionné lors de notre venue aux ADC, « les tapis de la honte » où des enfants sont arrachés à leurs parents moyennant quelques monnaies pour « aller à la ville » ou « aller au cinéma ». Espérant des conditions meilleures pour leurs enfants, les parents illettrés et très pauvres sont victimes de cet odieux trafic et prêts à vendre leurs enfants.

À l'heure actuelle, l'industrie du tapis est le secteur d'activité qui fait le plus appel au travail des enfants. Pour justifier leur exploitation des enfants, les employeurs prétendent que seuls les doigts fins des enfants peuvent manipuler adroitement les brins de laine, les passer dans le métier, les couper, et les nouer rapidement.

Certains pays, comme l'Inde, le Pakistan, se signalent plus que d'autres par le nombre d'enfants employés dans cette industrie, et par les conditions extrêmes qui caractérisent le travail de ces enfants.

En Inde, au Pakistan ou au Népal, les enfants des usines de tapis travaillent parfois jusqu'à 20 heures par jour, 7 jours par semaine. Souvent, ils dorment, mangent et travaillent dans une seule petite chambre obscure. Ils travaillent dans des postures inconfortables, dans la poussière, et souffrent fréquemment de problèmes respiratoires et oculaires ou de déformations de la colonne vertébrale.

S'ils ne travaillent pas assez vite ou mal, ils sont battus voire torturés, et leur isolement est total. Certains ont essayé de s'enfuir mais s'ils sont rattrapés, ils sont tués pour l'exemple.

En Inde, une loi interdit l'embauche des enfants de moins de 14 ans. Pourtant, ce pays reste l'un de ceux où le travail des enfants est le plus répandu. Leur nombre est estimé à 50 millions, et majoritairement des filles.

Le logo de l'Unicef

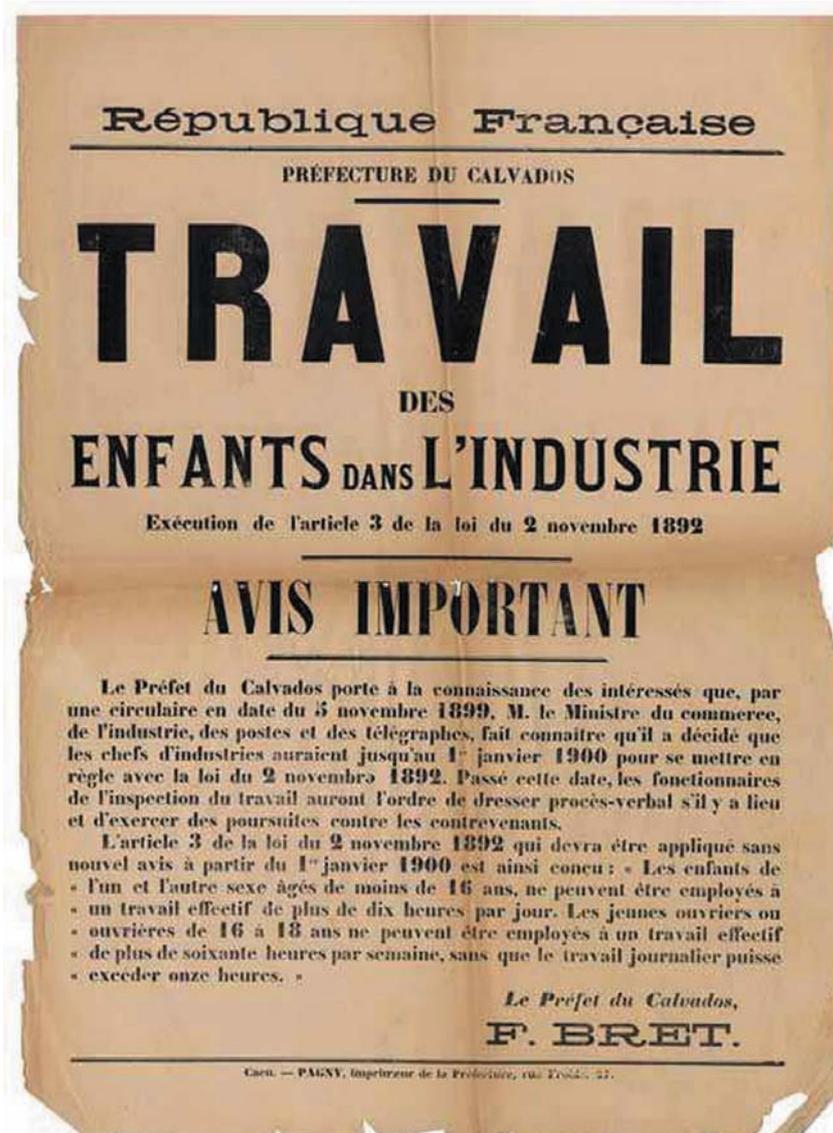


Au niveau mondial, comment protéger les enfants ?

Les associations qui luttent contre l'esclavage des enfants comptent beaucoup sur les donateurs généreux mais l'Onu (Organisation des Nations Unies) a créé le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui défend l'intégrité morale et physique de l'enfant.

Soixante millions d'enfants âgés de 05 à 11 ans travaillent aujourd'hui et sont privés d'enseignement scolaire.

Si ce fléau touche essentiellement les pays en développement il ne faut pas oublier que les pays d'Europe ont mis beaucoup de temps à légiférer sur l'âge minimum légal pour travailler.



Affiche réglementant le travail des enfants dans les usines dans le Calvados en 1892.
(Archives départementales du Calvados)

Les premiers textes de loi en France : une histoire pas si ancienne

Le 22 mars 1841 la loi limitant l'âge d'admission dans les entreprises à huit ans est enfin votée, mais uniquement dans les entreprises occupant plus de vingt ouvriers.

En 1845, si les enfants de moins de douze ans ont disparu des filatures de coton, ceux de douze à seize ans travaillent douze à treize heures par jour. On en trouve de huit à neuf ans souvent à la machine à dévider, sur des tabourets trop hauts pour les empêcher de relâcher leurs efforts. Dans l'imprimerie, on en trouve à partir de huit ans travaillant neuf à onze heures.

En 1851, apparaît la loi limitant la durée du travail à dix heures au-dessous de quatorze ans, et à douze heures entre quatorze et seize ans. En 1874, la limitation de l'âge d'admission à l'embauche est fixée à douze ans; le travail de nuit est interdit et le repos du dimanche devient obligatoire pour les ouvriers âgés de moins de seize ans. Cette protection est bien sûr insuffisante mais elle a le mérite d'avoir posé le problème et d'exister puisqu'il faudra attendre cinquante ans pour voir un texte destiné à protéger les femmes (1892), ou pour voir une allusion au travail de l'adulte (1893). Des mesures efficaces concernant la protection des jeunes au travail ne seront promulguées qu'à partir de 1905. La loi du 7 décembre 1926 interdit l'affectation des enfants aux travaux dangereux, insalubres, où ils seraient exposés à " des émanations préjudiciables pour leur santé". Ce n'est qu'en 1967 que la loi fixe à 16 ans l'âge minimum légal pour travailler.

Le “tourisme sexuel”

La prostitution des mineurs se développe de façon extrêmement inquiétante. Plusieurs millions d'enfants et d'adolescents se prostituent à travers le monde. C'est une forme d'esclavage car ils sont obligés de vendre leurs corps pour pouvoir survivre dans le milieu misérable où ils se trouvent. De plus, il y aurait, selon l'UNICEF, 200 mille adeptes du « tourisme sexuel ».

Des Européens et Américains, profitant de leur situation privilégiée considèrent que le corps des enfants d'Asie du SE, d'Amérique Latine ou d'Afrique est un nouveau territoire à coloniser. C'est une des formes contemporaines du pillage des pays pauvres. Cela n'a rien à voir avec du tourisme. Certains pédophiles recherchent de nouvelles expériences sexuelles convaincus que faire l'amour avec un enfant apporte force et jeunesse. D'autres croient encore (à tort) que cela leur évite d'attraper le sida ; en effet, les enfants n'ont aucun moyen de se protéger, ni aucune possibilité de soins.

Pour trouver les pays dans lesquels les enfants se prostituent il faut simplement aller dans certains réseaux d'Internet. Ce qui est le plus choquant c'est de savoir que certaines agences sont spécialisées pour informer les clients des lieux de prostitution infantine. Nous parlons beaucoup des enfants mais les femmes sont nombreuses à se prostituer. Elles n'ont pas d'autres moyens que de vendre leurs corps pour quelques sommes dérisoires. Beaucoup d'adultes ont encore du mal à voir cela comme de l'esclavage car pour eux, c'est un service étant donné que le client paye.

Le “tourisme sexuel” procure des enfants et des femmes à bon marché aux hommes des pays riches.

Les corps sont un nouveau territoire à coloniser. Exploiter le corps des plus pauvres ne devrait en rien être assimilé à une forme de tourisme.



Affiche pour la défense des droits humains.
Source : <http://www.coe.int/t/dg2/trafficking/campaign>



“No child soldiers”

« Non à l’esclavagisme des enfants soldats ». Affiche de promotion d’un concert de soutien organisé par des artistes.

Les enfants soldats

Selon « Amnesty International », plus de 300 mille enfants sont utilisés dans le monde comme chair à canon. Agés de moins de 18 ans, garçons et filles sont enrôlés de force pour faire la guerre, où ils s’engagent « volontairement » manipulés par des paroles de haine ; les combattants, très souvent des esclaves sexuels ou domestiques se droguent pour surmonter les violences physiques et psychologiques.

La Convention internationale des Droits de l’Enfant de 1989 et un protocole adopté en 2000 à l’ONU ont beau interdire le recrutement des moins de 18 ans et considérer celui des moins de 15 ans comme un crime de guerre, l’effet est quasi nul sur les pays pourvoyeurs d’enfants soldats. L’Afrique compterait à elle seule plus de 120 000 enfants soldats dont quelques 30 000 en République Démocratique du Congo (RDC).

Lorsque les enfants sont démobilisés, ils sont abandonnés à eux-mêmes. S’ils rentrent dans leurs villages ils sont souvent mis à l’écart y compris par leurs familles. Celles-ci n’ont pas de quoi les nourrir encore moins les moyens de les envoyer à l’école ou suivre une formation.

La République Démocratique du Congo, selon “Amnesty International”, est un pays ruiné où 70% de la population vit avec moins de 0,20 \$ par mois et où seuls 29% des enfants terminent le cycle de l’école primaire!

A travers ces deux exemples nous avons voulu montrer que les enfants continuent à travailler dans des conditions très difficiles dans certains pays du monde.

Les « saigneurs » du Libéria

Nous avons travaillé sur l'exemple de travailleurs exploités du Libéria. Ce sont des grands groupes occidentaux comme *Firestone*, qui utilisent une main-d'œuvre très bon marché et très corvéable pour produire à un coût le plus bas possible. Le Libéria, pays de l'Ouest de l'Afrique a été traversé depuis quelques décennies par des guerres civiles ; la paix (relative) une fois revenue, le pays accueille des entreprises multinationales pour développer son économie. Le pays a la chance de posséder des ressources naturelles, en particulier des plantations d'hévéas. Cet arbre produit le latex dont on tire le caoutchouc naturel. Mais ce pays a la malchance d'avoir des populations misérables qui acceptent n'importe quelles conditions de travail pour pouvoir survivre : des centaines de travailleurs libériens sont utilisés pour saigner l'arbre et récolter le latex.

Le rythme est infernal : 700 à 750 arbres doivent être saignés par jour et cela six jours sur sept. Le dimanche n'est même pas considéré comme un jour de repos et beaucoup travaillent ce jour pour augmenter leur salaire. Celui-ci est de 25 \$ par mois alors que la tonne de caoutchouc est vendue 2 200 \$ sur les marchés asiatiques. Les « saigneurs » travaillent du lever au coucher du soleil et sont logés dans des taudis sans eau courante ni électricité à quelques centaines de mètres de leurs supérieurs (Blancs) qui habitent des villas tout confort et peuvent se détendre en jouant au tennis ou au golf.

De plus, les déchets de la transformation du latex sont rejetés dans le fleuve, lieu de lavage de la vaisselle et de baignade, voire d'eau de consommation.

Les enfants des mines de la montagne rouge

Les mines d'argent de Potosi (Bolivie) ont été découvertes en 1544 par un commerçant espagnol. La ville est alors très vite devenue prospère avant d'entamer un long déclin à partir du 19^{ème} siècle. Aujourd'hui, l'exploitation des 300 puits s'épuise et la ville plonge peu à peu dans la pauvreté. Les familles sont décimées par un fort chômage et souvent aussi par l'absence d'un parent emporté par une maladie. Les enfants se retrouvent ainsi contraint de travailler dès leur plus jeune âge pour subvenir aux besoins primaires de la famille. On les trouve ainsi dans la ville (cireur de chaussure, vendeur ambulancier, harangueurs pour les minibus...), à la campagne (aide à la récolte) et à la mine, au « *Cerro rico* » (colline riche)..

L'Etat, propriétaire des lieux, n'a jamais investi pour les améliorer. Aller dans les mines, c'est éviter des cratères de plusieurs mètres grâce à de précaires planches de bois, c'est escalader des parois de plusieurs mètres à l'aide d'une corde, c'est éviter les eaux acides, les gaz toxiques,... Pour résister à ce milieu hostile, les mineurs ont deux remèdes : la feuille de coca qui tient éveillé et qui coupe la faim, et un alcool de sucre à 96 degrés. Ces deux rites sont également des passages obligés pour les enfants pour se faire respecter dans le monde des adultes et gagner ainsi leur droit de travailler avec eux. Il n'existe pas d'horaire de travail. Les mineurs sont payés selon la quantité et la qualité de minerai extrait. Ils leur arrivent donc de travailler plus de 10 heures par jour, 7 jours sur 7.

Les enfants vont travailler avec leur père ou parfois seuls. La plupart exercent directement dans la mine (déchargement des chariots, extraction de minerai,...). Une minorité seulement vend des minerais aux touristes ou apporte des boissons aux adultes. La Bolivie a signé en 2000 la Convention internationale des Droits de l'Enfant visant à protéger les enfants de l'exploitation économique. Ainsi, dans les textes, le travail des enfants est interdit en Bolivie jusqu'à l'âge de 14 ans. Malheureusement, la réalité est tout autre.

Aucun chiffre précis n'existe sur le nombre d'enfants travaillant dans les mines. Les estimations tournent autour de plusieurs centaines. En revanche, le travail infantile est en train d'augmenter, signe révélateur de l'appauvrissement de la population.

Les Etats-Unis après l'abolition de l'esclavage

L'Europe et l'Asie ne sont pas les seuls continents touchés, les Etats-Unis ont aussi rencontré des problèmes de racisme : les esclaves une fois libérés aux Etats-Unis doivent aspirer à vivre en paix et à être considérés comme des êtres humains à part entière. Les Noirs américains ont pourtant souffert tout au long des 19^{ème} et 20^{ème} siècles.



Membre américain du Ku Kux Klan en 2007 qui n'hésite pas à s'afficher publiquement dans sa tenue mais tout en prenant soin de garder sa cagoule...

Fondé par des anciens officiers confédérés et des notables sudistes, le Ku Klux Klan regroupait tout ceux qui désiraient se venger des Noirs libérés de l'esclavage. Le Ku Klux Klan (appelé souvent par son sigle KKK ou également le Klan), fondé le 24 décembre 1865, est une organisation suprématiste blanche protestante des États-Unis d'Amérique. Affublés de vêtements blancs et de masques, portant des cagoules pointues, ils ont lynché des centaines de personnes et terrorisé des anciens esclaves affranchis. Ils brûlaient des églises et des croix, en copiant le rite des exécutions de l'ancienne Inquisition.

Dans ces conditions être Noir aux Etats-Unis, une fois l'esclavage aboli, continue d'être très difficile. Pour ceux qui veulent faire des études c'est pratiquement impossible. Le premier Noir à l'Université du Mississippi était James Meredith. Il a du être escorté par des agents de la police fédérale pendant ses premières années d'étude pour se rendre à ses cours. L'instruction des Noirs est en effet perçue par les membres du KKK à terme comme un danger car elle pourrait laisser émerger une élite capable de rivaliser avec eux.

Les méthodes du Ku Klux Klan vont de la simple intimidation, souvent suffisante, à l'exécution spectaculaire, volontairement exemplaire, généralement impunie du fait des représailles sur les délateurs ou leurs familles.

Un cas exemplaire

Le 27 Février 2000 un juge Douglas A. Meyers abandonne l'accusation de viol portée contre Ed Johnson. Cette décision est uniquement pour l'honneur de la justice américaine et de la victime car celle-ci, un jeune Noir a été lynché par la foule 94 ans plus tôt. Il avait été condamné à mort par un jury blanc au terme d'un procès sommaire. Autorisé à faire appel, Ed Johnson n'en a pas eu le temps. Il a été tiré de sa cellule dans la nuit du 19 Mars 1906 par des Blancs de la ville, trainé dans les rues, pendu puis criblé de balles. Les Blancs n'ont jamais été jugés et la victime, reconnue coupable jusqu'en 2000 où le procès a été révisé.

Comme l'a rappelé le juge Meyers, *"il fallait à la communauté blanche un corps noir, pas nécessairement celui de la personne qui avait commis le crime"*. Qui condamner quand toute la communauté est complice et que les *"lyncheurs sont tous des membres de la communauté locale"* ? C'est le shérif qui a été condamné pour avoir failli à son devoir de protection. C'est la première et unique fois que la justice fédérale est intervenue.

Entre 1882 et 1968, 4762 Noirs ont connu un sort semblable dont la moitié dans le Mississippi, la Géorgie, le Texas et l'Alabama (Statistiques réalisées par l'Université de l'Alabama).

Marche pour les droits civiques.

28 Août 1963 à Washington



Pendant les années 1950-60, les Noirs américains demandent les mêmes droits civiques que les Blancs. Une nouvelle vague de terreur s'abat sur les Etats du Sud pour contrer ce mouvement. On a compté 21 Noirs assassinés entre 1961 et 1965 sans qu'aucun Blanc ne soit inquiété.

La communauté blanche était loin d'adhérer à ses pratiques, mais elle croyait que ses pratiques étaient révolues. Un professeur d'Université, Léon Litwack a décidé de faire une exposition sur ce thème car ces faits ne sont pas étudiés dans les écoles. En voyant les réactions des visiteurs, L. Litwack a réalisé que ceux-ci ne faisaient pas la différence entre le racisme et le lynchage, qui, lui, implique une complicité de toute la communauté.

Les Noirs américains ont eu l'occasion de faire reconnaître leur droits, parfois par la violence avec le mouvement des *Black Panthers*, ou en profitant d'un évènement international. En effet, au JO de 1968, les athètes américains, T. Smith et J. Carlos, arrivés premier et troisième au 200 mètres, protestent contre la ségrégation raciale aux EU en levant le poing ganté de noir, sur le podium, au moment de recevoir les médailles. Cette attitude de soutien au mouvement des *Black Panthers* leur a valu d'être suspendus et expulsés des Jeux par le Comité olympique.

Salut des Black Panthers lors d'une manifestation aux Etats-Unis à la fin des années 1960.



L'Apartheid en Afrique du Sud

Il est difficile de s'imaginer qu'il y a encore quelques années seulement un pays pratiquait une séparation officielle entre des différents groupes raciaux. Ce régime politique raciste avait identifié 4 groupes et était fondé sur la suprématie des Blancs. Il a duré de 1948 à 1991 et connu sous le nom d' « apartheid » qui signifie « vivre séparé » en néerlandais. Mais encore aujourd'hui, la cohabitation entre les différentes communautés ne peut gommer plus de 40 ans de racisme dans la vie quotidienne comme dans les mentalités.

C'est la Constitution de l'Afrique du Sud qui a ordonné ce racisme. Les Noirs, les Métis et les Indiens sont séparés des Blancs et contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, ils forment la majorité de la population. La ségrégation vaut pour l'école, l'hôpital, le logement, les lieux publics et mêmes les églises et les cimetières. Dans les squares où jouent les enfants blancs, les bonnes noires qui les accompagnent doivent s'asseoir par terre.

Les Noirs sont concentrés dans des zones spéciales d'où ils ne peuvent sortir sans autorisation. On les nomme du nom des principales tribus sud-africaines, les Bantous, les Bantoustans.

Une grande partie de la main-d'oeuvre est affectée à l'agriculture, une autre est employée par les grandes firmes internationales industrielles et minières.

Pour justifier "l'apartheid", les gouvernements blancs ont prétendu que cette séparation est une étape vers l'indépendance et que la situation matérielle des Noirs est plus favorable que celle des Noirs des Etats africains libres.

Mandela

Né en 1918 à Mvezo à l'Est de la Province du Cap, il est arrêté en 1962 puis en 1964. Il est condamné à la perpétuité car il se bat contre la logique d'apartheid qui exclut les Noirs des droits fondamentaux. Libéré en 1990, un an avant la suppression des lois raciales, il obtient la possibilité d'établir des élections multiraciales. Celles-ci portent au pouvoir le parti de l'ANC (Congrès national africain), dont Mandela était le chef historique. Celui-ci est élu Président de la République d'Afrique du Sud après avoir reçu le prix Nobel de la Paix.



N. Mandela, portant un bulletin de vote. C'était inconcevable pour un Noir sous le régime de l'apartheid.

Source:

<http://www.capetown.at/africandawn/XhosaNews.htm>



Une ségrégation au quotidien...

L'école sous l'apartheid

A cette époque, l'école était obligatoire de 7 à 16 ans mais ...uniquement pour les Blancs. En 1976, des élèves Noirs se sont révoltés pour réclamer le droit à l'éducation. Hector Pieterse, âgé de 13 ans était tué par la police dans une manifestation. Ce drame provoqua des émeutes qui furent réprimées en faisant des centaines de morts.

Depuis 1994, l'école est obligatoire pour tous, de 5 à 15 ans. « La liberté c'est bien, mais l'éducation c'est encore mieux » a dit le Président Sud-Africain Nelson Mandela.

Tout est résolu ?

Non, bien sûr. Les élèves Noirs sont jusqu'à cinquante par classe et la violence est encore très présente dans les milieux familiaux et dans les établissements scolaires. Les professeurs sont en majorité des Blancs et s'ils sont affectés à ces écoles ils refusent de faire cours.

En guise de conclusion

Malgré les différentes associations qui se créent (ONG), les organisations internationales (ONU, OIT...) et les dons de millions de citoyens du monde, des enfants de 5 à 14 ans sont obligés encore et toujours de travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et sont exploités physiquement, moralement, intellectuellement et sexuellement. En 2007, aujourd'hui :

120 millions d'enfants travaillent à plein temps

60 millions d'enfants de 5 à 11 ans effectuent des tâches dangereuses

1 million d'enfants se prostituent...

de 5 à 14 ans sont obligés encore et toujours de travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et sont exploités physiquement, moralement, intellectuellement



Dessin de C. Zilocchi dénonçant le travail forcé...

Source: <http://www.campagneoecumenique.ch>

Conseil Général



Calvados

DIRECTION DES ARCHIVES DU CALVADOS

61, RUE DE LION-SUR-MER

14000 CAEN

TEL. : 02.31.47.18.50 - FAX : 02.31.43.74.39

<http://www.cg14.fr>

I.S.B.N. 978-2-86014-093-5

Mise en page et impression : imprimerie du Conseil général du Calvados